



l'enseignement supérieur Culture

www.culturecommunication.gouv.fr

Architecture et patrimoines / Arts plastiques / Musique, danse, théâtre, cirque et spectacles /
Cinéma, audiovisuel, multimédia / Livre / Gestion et médiation





Sommaire

- 6 ■ Architecture et patrimoines
 - 7 ■ Architecture
 - 12 ■ Archéologie
 - 13 ■ Archives
 - 15 ■ Monuments historiques
 - 16 ■ Musées
 - 18 ■ Métiers du patrimoine dans la fonction publique
- 20 ■ Arts plastiques : art, design, communication, métiers d'art
- 28 ■ Musique, danse, théâtre, cirque et spectacles
- 36 ■ Cinéma, audiovisuel, multimédia
- 40 ■ Livre : bibliothèques, documentation, édition, librairie
- 44 ■ Gestion et médiation
- 46 ■ La carte de l'enseignement supérieur Culture
- 48 ■ Adresses utiles





Introduction

L'enseignement supérieur préparant aux métiers des arts et de la culture relève principalement du ministère de la culture et de la communication dans les domaines de l'architecture, des patrimoines, des arts plastiques, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

D'autres disciplines telles que l'archéologie, les archives, le livre, l'administration et la médiation culturelles, qui constituent des axes majeurs de l'action de ce ministère, emploient un nombre important de professionnels, formés pour l'essentiel par les universités.

Enfin, des écoles relevant du secteur privé proposent des formations dans les arts graphiques, l'architecture d'intérieur, les métiers techniques du spectacle et de l'audiovisuel, la presse, les jeux vidéo, le multimédia.

Cette brochure, rééditée par le ministère de la culture pour la quatrième fois, présente les grandes lignes de cette offre diversifiée, dans le souci d'informer le public le plus large au premier rang duquel les élèves de l'enseignement secondaire et leurs familles.

L'édition 2012, comme les précédentes, donne par conséquent à chacune des trois filières, qu'elles relèvent des ministères chargés de la culture ou de l'enseignement supérieur ou encore du secteur privé, la place qui lui revient. Mais les domaines où agissent des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la culture et de la communication et qui composent l'enseignement supérieur Culture sont éclairés d'un jour particulier, notamment sous l'angle de la relation aux métiers, de l'intégration dans le schéma Licence Master Doctorat et dans ce contexte, du développement de la recherche.

Avec 36 000 étudiants et plus de 100 établissements, l'enseignement supérieur Culture constitue une réalité bien vivante et qui contribue pour une large part à l'attractivité de notre territoire.

En témoigne le nombre important d'étudiants étrangers qui s'inscrivent dans ces écoles. Le grand mouvement vers l'intégration européenne, inauguré par la réforme des études d'architecture en 2005, prolongé par l'intégration des écoles du patrimoine, des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse, des écoles supérieures d'arts plastiques et des pôles supérieurs du spectacle vivant, devrait encore accroître ce phénomène.

Les coopérations entre écoles au plan international, déjà nombreuses, s'en trouvent renforcées, et ce au profit de la circulation des idées et du partage des initiatives, inscrits au cœur même de la création et de son apprentissage.

Ce sont autant de promesses de renouvellement des idées et des formes et de la capacité de nos enseignements à intégrer les évolutions sociales, économiques et culturelles des sociétés ouvertes à la diversité où nous vivons désormais.

Les cinq domaines
qui le composent,
les établissements,
les effectifs

L'enseignement supérieur Culture

L'enseignement supérieur Culture compte 36 000 étudiants, emploie plusieurs milliers d'enseignants - le plus souvent des professionnels en activité - et délivre plus de 40 diplômes nationaux. Il est composé de 101 établissements habilités à délivrer des diplômes relevant du ministère de la culture et de la communication : 41 établissements publics nationaux (ou formations situées dans ces établissements) et 60 autres écoles, établissements publics de coopération culturelle relevant des collectivités territoriales pour la plupart et quelques écoles à statut associatif.

Chaque année, des milliers de jeunes issus de ces formations, architectes, plasticiens, designers, photographes, affichistes, réalisateurs, comédiens, danseurs, musiciens, restaurateurs, historiens de l'art, conservateurs... s'engagent dans la vie professionnelle avec des acquis associant des savoirs pratiques et théoriques de haut niveau.

ARCHITECTURE

19 000 étudiants dans 20 Écoles nationales supérieures d'architecture (6 en Île-de-France et 14 en région), auxquelles s'ajoute l'École de Chaillot, département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine.

PATRIMOINES

1 800 étudiants dans 2 écoles, l'École du Louvre et l'Institut national du patrimoine.

ARTS PLASTIQUES

11 000 étudiants dans 45 écoles supérieures d'art, 35 écoles territoriales et 10 établissements publics nationaux, parmi lesquels l'École nationale supérieure des beaux-arts, l'École nationale supérieure des arts décoratifs, l'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg, l'École nationale supérieure de la photographie, l'École européenne supérieure de l'image à Angoulême et Poitiers, l'École européenne supérieure d'art de Bretagne, l'EPCC TALM (Tours, Angers, le Mans), la Villa Arson à Nice, Le Fresnoy, Studio national des arts contemporains, etc.

SPECTACLE VIVANT (MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE, CIRQUE, MARIONNETTES, ARTS DE LA RUE)

4 000 étudiants dans 33 écoles et centres de formation d'interprètes et d'enseignants, dont les Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et Lyon, le Conservatoire national supérieur d'art dramatique, l'École de danse de l'Opéra de Paris, les pôles d'enseignement supérieur en musique, théâtre, danse, l'École supérieure nationale de l'art de la marionnette, les centres de formation des enseignants de la musique et de la danse, etc.

CINÉMA ET AUDIOVISUEL

250 étudiants dans 2 écoles, La fémis et l'Ina SUP (École de l'Institut national de l'audiovisuel).

LA VISÉE PROFESSIONNELLE ET LES RÉSULTATS DE L'INSERTION

Les cursus, le plus souvent en cinq ans, allient une dimension professionnelle incontestée et des savoirs théoriques approfondis qui, ensemble, les inscrivent dans l'espace de l'enseignement supérieur.

10 000 diplômés arrivent chaque année sur le marché du travail. Tant les études sectorielles que celles menées par le Secrétariat général du ministère de la culture et de la communication tous secteurs confondus ont établi un taux d'insertion d'environ 80 % à trois ans du diplôme et dans le champ du diplôme, avec pour 90 % des diplômés, un délai de moins d'une année dans l'accès au premier emploi.

L'enquête menée fin 2011 sur les diplômés 2008 indique un taux d'insertion à 82 % dans le champ du diplôme et à 87 % tous secteurs d'activité confondus.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE

Il s'inscrit dans le contexte de l'intégration des formations et des diplômes dans le LMD, qui se situe au niveau licence pour plusieurs diplômes d'interprète, aux trois grades pour l'architecture, au grade de master pour les diplômes du patrimoine, d'arts plastiques et pour les diplômes de musicien des deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et danse. Le doctorat d'architecture est le seul doctorat à ce jour, mais la recherche se développe rapidement dans l'ensemble des secteurs et des doctorats en patrimoine et en art se mettent en place en différents points du territoire. De très nombreux rapprochements entre écoles Culture et universités, notamment dans le cadre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ont favorisé le développement et la valorisation des activités de recherche dans les établissements. Les succès remportés par les écoles avec leurs partenaires dans les appels d'offre des Investissements d'avenir en témoignent.

Le ministère de la culture et de la communication a publié dans le numéro 120 de la revue *Culture & Recherche* (été 2009), un dossier sur la recherche dans l'enseignement supérieur Culture.

www.culturecommunication.gouv.fr

(rubrique Etudes et documentation / Publications / Culture et recherche)

Voir également *La recherche en art(s)*, ouvrage dirigé par Jehanne Dautrey, issu d'un séminaire organisé en collaboration avec le Collège international de philosophie, éditions mf, 2011.

LES ÉCHANGES ET L'ACTION INTERNATIONALE

Les coopérations sont nombreuses avec des écoles analogues en Europe et au-delà, mais aussi avec des universités françaises et européennes. Chaque année, un grand nombre d'étudiants Culture bénéficient de ces coopérations inter-écoles, notamment dans le secteur de l'architecture où la mobilité est très développée.

LES ACTIONS DE DIVERSIFICATION SOCIALE ET CULTURELLE

Outre les aides sociales, bourses sur critères sociaux et autres aides, attribuées aux étudiants de l'enseignement supérieur Culture, éligibles en vertu des critères appliqués par l'Enseignement supérieur (10 mois de bourse, aide au mérite, fonds national d'aide d'urgence annuelle), les établissements développent des actions de diversification sociale et culturelle dans l'accès aux études. Plusieurs opérations de cette nature ont vu le jour dans différents domaines de formation - arts plastiques, patrimoine, cinéma - notamment dans le cadre de la coopération du ministère de la culture avec la Fondation Culture et Diversité. Depuis la rentrée 2009, le domaine de l'architecture fait également l'objet d'un programme « Égalité des chances » conduit avec cette Fondation. À la rentrée 2012, 7 écoles d'architecture sur 20 sont impliquées dans ce programme.



ARCHITECTURE ET PATRIMOINES

ARCHITECTURE

Les métiers de l'architecte

L'article 1^{er} de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture rappelle que l'architecture est une expression de la culture et que ses interventions sont d'intérêt public.

Les missions de l'architecte vont de la conception et la réalisation de bâtiments aux études sur la ville et le territoire.

L'architecte est un concepteur de projets. Projets de constructions, d'aménagements, d'urbanisme, de réhabilitations... Ces projets peuvent résulter d'une commande privée de gré à gré ou d'un concours public. L'architecte les réalise pour le compte d'un maître d'ouvrage et veille au respect de l'enveloppe budgétaire et des réglementations en termes de sécurité, de structures et de mise en œuvre de la construction, d'accessibilité et de développement durable.

La maîtrise d'ouvrage n'est pas homogène ; elle peut être occasionnelle ou professionnelle. Les maîtres d'ouvrage sont aussi bien des particuliers que des entreprises, des investisseurs institutionnels de l'immobilier privés ou publics (sociétés d'économie mixte, organismes HLM), collectivités publiques (État, collectivités territoriales...).

Les partenaires de l'architecte pour la réalisation des projets sont multiples. On peut distinguer les prestataires qui participent à la conception du projet au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont l'architecte est le mandataire (BET, économistes de la construction, paysagistes, urbanistes, sociologues...) et les métiers des travaux de réalisation des bâtiments (entreprises de BTP, artisans).

La loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 précise les conditions à remplir obligatoirement pour porter le titre d'architecte : être titulaire soit du diplôme d'État d'architecte (ADE) et de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), soit du diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement (DPLG), qui a été délivré jusqu'au 31 décembre 2007 ; produire une attestation d'assurance civile professionnelle ; respecter des règles de déontologie et être inscrit à un tableau régional de l'Ordre des architectes.

L'architecte, porteur du titre et inscrit à un tableau de l'Ordre, peut exercer à titre individuel sous forme libérale, en tant qu'associé d'une société d'architecture, en tant que salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture, en tant que fonctionnaire ou agent public dans les services de l'État et des collectivités territoriales.

En France, la loi sur l'architecture impose le recours obligatoire à l'architecte pour tout projet architectural faisant l'objet d'une demande de permis de construire (sauf pour les personnes physiques voulant édifier ou modifier pour elles-mêmes en-dessous d'une surface de plancher de 170 m²).

Étudier dans les écoles nationales supérieures d'architecture

L'enseignement de l'architecture est organisé dans un ensemble de 23 établissements d'enseignement supérieur :

→ 20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), établissements publics administratifs placés sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication (MCC) ;

→ 2 autres écoles, l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA) placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), et l'École spéciale d'architecture (ESA) de Paris, fondée en 1865, association de droit privé, délivrent des diplômes reconnus comme équivalents aux diplômes nationaux par le MCC ;

→ l'École de Chaillot, département Formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine, établissement public placé sous l'autorité du ministère de la culture et de la communication, prépare principalement au diplôme de spécialisation en architecture (DSA) mention « architecture et patrimoine ».

L'unité de cet enseignement est assurée par la tutelle pédagogique exercée par le MCC sur l'ensemble de ces formations.

La formation d'architecte allie des enseignements propres à la discipline architecturale (le projet architectural et urbain, l'histoire et la théorie de l'architecture et de la ville, la représentation de l'espace) enrichis et articulés avec des savoirs issus d'autres disciplines (les arts, la sociologie, l'histoire, les sciences et techniques, l'urbanisme, le paysage, l'informatique, les langues vivantes).

Depuis 2009, dans le cadre des actions menées en faveur de l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur Culture, la Fondation Culture et Diversité, le ministère de la culture et de la communication, le ministère de l'éducation nationale et les ENSA de Marne-la Vallée, Paris-Val de Seine, Bordeaux, Grenoble, Normandie, Strasbourg et Lille à partir de 2012 ont signé une convention destinée à faciliter l'accès aux écoles nationales supérieures d'architecture de lycéens issus d'établissements où se concentrent massivement difficultés sociales et scolaires. Ce programme vise à informer les lycéens sur les études d'architecture et leurs débouchés professionnels, à les préparer aux procédures d'orientation et d'inscription dans les ENSA et à les accompagner pendant leur cursus.

CURSUS ET DIPLÔMES

Des études d'architecture organisées en 3 cycles

Dans le cadre de l'harmonisation européenne des cursus de l'enseignement supérieur, les études d'architecture dans les ENSA sont désormais organisées en trois cycles sur la base du schéma LMD (licence, master, doctorat) :

→ le premier cycle d'études d'une durée de 3 ans conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence (DEEA). Ces trois années sont consacrées à l'acquisition des bases d'une culture architecturale, des processus de conception, de la compréhension et de la pratique du projet. Les titulaires du DEEA ont vocation à être employés par des agences d'architecture, d'urbanisme, d'architecture intérieure ou de design, des bureaux d'études et d'ingénierie, des entreprises du bâtiment et de travaux publics, des sociétés d'aménagement ;

→ le deuxième cycle d'études d'une durée de 2 ans conduisant au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (DEA). Ces deux années permettent d'acquérir la maîtrise des problématiques propres à l'architecture et de se préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture. Le DEA permet d'accéder, outre la conception, à toutes les fonctions de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, d'études techniques, d'urbanisme et d'aménagement en qualité de salarié. Les architectes diplômés d'État peuvent également devenir agents publics de l'État ou des collectivités territoriales, pratiquer l'architecture d'intérieur, ou exercer des missions de conseil pour le compte de l'État, de particuliers ou de collectivités territoriales.

Suite à une évaluation par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), menée en 2012, toutes les écoles ont été habilitées à délivrer les grades de licence et de master.

Par ailleurs, des formations de premier ou deuxième cycle organisées par les écoles, conjointement avec des universités, conduisent à des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur : licences professionnelles et masters préparant soit à la vie professionnelle, soit à la recherche.

Au delà de l'initiation à la recherche présente en deuxième cycle, un parcours spécifique permettant d'approfondir la préparation à la recherche est développé. Ce parcours permet la délivrance du DEA comportant une mention « recherche » ;

→ le doctorat en architecture préparé en 3 ans au sein des unités de recherche des ENSA. 17 des 20 ENSA accueillent des doctorants au sein de leurs unités de recherche affiliées aux écoles doctorales, qui, au sein des universités organisent la formation doctorale. 12 d'entre elles sont habilitées à délivrer le doctorat en architecture conjointement avec les universités.

À l'issue du deuxième cycle, une formation complémentaire, d'une durée d'un an pouvant être suivie à tout moment de la vie professionnelle de l'architecte, conduit à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Elle comprend une formation théorique de 150 h et une mise en situation professionnelle de six mois. Elle est ouverte aux détenteurs du diplôme d'État d'architecte ou d'un diplôme équivalent, souhaitant endosser les responsabilités liées à la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la profession réglementée par la loi de 1977 sur l'architecture et permet l'inscription au tableau de l'Ordre des architectes.

Des formations post-diplômes de troisième cycle peuvent en outre mener :

→ à des diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA), diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, d'une durée de 1 à 2 ans selon les domaines. Il en existe à ce jour 4 mentions : projet urbain, maîtrise d'ouvrage (formulation de la commande et conduite de projet), risques majeurs, architecture et patrimoine) ;

→ à des diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA), dont la durée de formation varie entre 1 et 2 ans. Ces diplômes sanctionnent des formations dans des domaines spécialisés : design, scénographie, construction parasismique, architecture navale, architecture et philosophie...

Certaines écoles ont mis en place des double-cursus architecte-ingénieur établis en partenariat avec de grandes écoles d'ingénieurs, qui conduisent à l'obtention des deux diplômes d'architecte et d'ingénieur, à l'issue de 7 années d'études minimum (Paris-Belleville, Marne-La Vallée, Paris-La Villette, Clermont-Ferrand, Lyon, Nantes et Toulouse). Les étudiants qui souhaitent suivre cette double formation doivent faire preuve d'aptitudes scientifiques particulières et suivre des enseignements complémentaires de mise à niveau dans leurs écoles respectives.

DIPLÔME DE PAYSAGISTE DPLG

Le paysagiste applique la démarche du projet au domaine du paysage. Cette notion de « paysage » s'entend plus largement que la conception de « parcs et jardins ». Le paysagiste conçoit des projets et en suit la réalisation dans des contextes spatiaux, culturels et sociaux à différentes échelles. Il intervient dans des projets d'aménagement concernant l'espace public et urbain, les jardins contemporains et historiques, les espaces dévolus à la circulation, les réseaux liés à l'énergie, les sites en déshérence, les sites touristiques, les sites patrimoniaux et protégés, les espaces ruraux. Ses connaissances touchent aux propriétés des végétaux, aux techniques de construction, aux matériaux, à la perspective, à la topographie. La formation conduisant au diplôme de paysagiste DPLG est dispensée par les deux Écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSAP) de Bordeaux et de Lille. Cette formation est accessible par concours commun aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 2, en association avec l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, placée sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Les étudiants admis au concours intègrent la formation pour suivre un cursus de 4 ans. Une réforme a été initiée en 2011 pour, à l'instar de l'organisation des études d'architecture mise en place en 2005, organiser le cursus selon le schéma européen licence-master-doctorat (LMD). Au terme de ce processus, qui devrait aboutir en 2013, les écoles pourront délivrer un diplôme de paysagiste conférant le grade de master.

RECHERCHE ET FORMATION À LA RECHERCHE

Comme dans tout enseignement supérieur, la recherche et la formation à la recherche sont depuis longtemps présentes dans les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) qui rassemblent les disciplines concernées par les problématiques de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Une quarantaine d'unités de recherche, à l'origine de productions scientifiques reconnues dans le monde universitaire et professionnel, sont actuellement présentes dans les ENSA. Leurs équipes sont composées en majorité d'enseignants des écoles et de doctorants et, dans le cadre des unités mixtes de recherche (UMR), de chercheurs du ministère de la culture et de la communication et du CNRS. Elles coopèrent avec des laboratoires universitaires et des organismes de recherche français et étrangers. Depuis 2010, toutes les unités de recherche habilitées par le ministère de la culture sont évaluées par l'Agence d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (AERES).

Les relations de partenariat nouées par les ENSA avec les universités à travers la formation doctorale ont joué un rôle moteur pour leur intégration dans les Pôles de Recherche et d'enseignement supérieur (PRES) : 16 ENSA sont aujourd'hui membres associés des PRES.

Dans une période où les enjeux de développement durable entraînent un changement de paradigme, la participation de huit écoles nationales supérieures d'architecture aux projets lauréats des « Investissements d'avenir » (IDEX et LABEX) témoigne de la qualité de la recherche conduite au sein des unités de recherche de ces établissements. Par ailleurs, le projet « Atelier matières à construire » (AMACO), porté par le pôle d'enseignement, de recherche et d'expérimentation qui forme les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau (GIP regroupant six ENSA entre autres établissements d'enseignement supérieur) auquel est associée l'ENSA de Versailles, a été labellisé au titre des « Initiatives d'excellence en formations innovantes » (IDEFI).

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DIPLÔMANTE

Les ENSA de Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes et Strasbourg et l'ESA de Paris (depuis la rentrée 2011) proposent une formation professionnelle continue diplômante aux salariés engagés dans la vie active dans le domaine de l'architecture, de la construction, de l'aménagement de l'espace, leur permettant d'obtenir les diplômes du cursus de l'enseignement de l'architecture selon un emploi du temps aménagé. Le 1^{er} et le 2^e cycles comprennent chacun 4 semestres et conduisent au diplôme d'études en architecture et au diplôme d'État d'architecte.

Pour l'admission en 1^{er} cycle, le postulant doit justifier d'une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture, d'une durée variable selon le niveau d'études et l'expérience professionnelle. Dans tous les cas, elle comprend l'équivalent d'au moins trois années à plein temps dans les domaines de l'architecture sous l'autorité d'un architecte ou en partenariat avec un architecte. Les postulants doivent, en outre, satisfaire à des épreuves d'admissibilité destinées à évaluer leurs aptitudes.

Chaque année, entre 150 et 200 personnes profitent ainsi de la possibilité d'obtenir le DEEA et le DEA tout en poursuivant leur activité professionnelle.

Les 20 écoles nationales supérieures d'architecture

Alsace

ENSA de Strasbourg

8, boulevard du Président Wilson
BP 37 - 67068 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 32 25 35
www.strasbourg.archi.fr

Aquitaine

ENSA et de paysage de Bordeaux

740; cours de la Libération
BP 70109 - 33405 Talence Cedex
Tél. : 05 57 35 11 00
www.bordeaux.archi.fr

Auvergne

ENSA de Clermont-Ferrand

71, boulevard Côte Blatin
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 34 71 50
www.clermont-fd.archi.fr

Bretagne

ENSA de Bretagne

44, boulevard de Chézy
CS 16427 - 35064 Rennes
Tél. : 02 99 29 68 00
www.rennes.archi.fr

Île-de-France

ENSA de Paris-Belleville

60, boulevard de la Villette
75019 Paris
Tél. : 01 53 38 50 00
www.paris-belleville.archi.fr

ENSA de Paris-Malaquais

14, rue Bonaparte
75272 Paris Cedex 06
Tél. : 01 55 04 56 50
www.paris-malaquais.archi.fr

ENSA de Marne-la-Vallée

10-12, avenue Blaise Pascal
Champs-sur-Marne
77447 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 60 95 84 00
www.marnelavallee.archi.fr

ENSA de Paris-Val-de-Seine

3/15, quai Panhard et Levassor
75013 Paris
Tél. : 01 72 69 63 00
www.paris-valdeseine.archi.fr

ENSA de Versailles

5, avenue de Sceaux - BP 20 674
78006 Versailles Cedex
Tél. : 01 39 07 40 00
www.versailles.archi.fr

ENSA de Paris-La Villette

144, rue de Flandre
75019 Paris
Tél. : 01 44 65 23 00
www.paris-lavillette.archi.fr

Languedoc-Roussillon

ENSA de Montpellier

179, rue de l'Espérou
34093 Montpellier Cedex 05
Tél. : 04 67 91 89 89
www.montpellier.archi.fr

Lorraine

ENSA de Nancy

2, rue Bastien Lepage
BP 40 435 - 54001 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 30 81 00
www.nancy.archi.fr

Midi-Pyrénées

ENSA de Toulouse

83, rue Aristide Maillol
BP 1329 - 31106 Toulouse Cedex
Tél. : 05 62 11 50 50
www.toulouse.archi.fr

Nord-Pas-de-Calais

ENSA et de paysage de Lille

2, rue Verte - Quartier de l'Hôtel
de Ville - 59650 Villeneuve-d'Ascq
Tél. : 03 20 61 95 50
www.lille.archi.fr

Haute-Normandie

ENSA de Normandie

27, rue Lucien Fromage
BP 04 - 76161 Darnétal Cedex
Tél. : 02 32 83 42 00
www.rouen.archi.fr

Pays-de-la-Loire

ENSA de Nantes

6, Quai François Mitterrand
BP 16202 - 44262 Nantes Cedex 2
Tél. : 02 40 16 01 21
http://ensanantes.fr

Provence-Alpes- Côte-d'Azur

ENSA de Marseille

184, avenue de Luminy - Case 924
BP 26388 Marseille Cedex 09
Tél. : 04 91 82 71 00
www.marseille.archi.fr

Rhône-Alpes

ENSA de Grenoble

60, avenue de Constantine
BP 2636 - 38036 Grenoble
Cedex 02
Tél. : 04 76 69 83 00
www.grenoble.archi.fr

ENSA de Lyon

3, rue Maurice Audin
BP 170 - 69512 Vaulx-en-Velin
Tél. : 04 78 79 50 50
www.lyon.archi.fr

ENSA de Saint-Étienne

1, rue Buisson - BP 94
42003 Saint-Étienne Cedex 1
Tél. : 04 77 42 35 42
www.st-etienne.archi.fr

Deux autres écoles délivrent des diplômes reconnus comme équivalents aux diplômes d'architecte délivrés dans les ENSA (diplôme d'État et habilitation) :

Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg

*établissement public relevant
du ministère chargé de
l'enseignement supérieur
et de la recherche*
24, boulevard de la Victoire
67084 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 14 47 00
www.insa-france.fr

École spéciale d'architecture (ESA) établissement privé

254, boulevard Raspail
75014 Paris
Tél. : 01 40 47 40 47
www.esa-paris.fr

École de Chaillot

**École de Chaillot
Cité de l'architecture
et du patrimoine**
1, place du Trocadéro
et du 11 novembre
75116 Paris
Tél. : 01 58 51 52 94
www.citechailot.fr

L'École de Chaillot, département Formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine, propose quatre types d'activités :

→ Le DSA (diplôme de spécialisation et d'approfondissement, mention Architecture et Patrimoine), forme en deux ans, à raison de deux jours de cours tous les 15 jours, des architectes qui recherchent une spécialisation dans le domaine de la conservation, la restauration, la mise en valeur, la transformation et la réutilisation des édifices et des centres anciens.

Couvrant l'ensemble du champ architectural, urbain et paysager, cette formation transmet les connaissances historiques, culturelles, techniques, administratives et législatives nécessaires. Elle permet d'acquérir des connaissances indispensables pour le concours d'Architecte en chef des monuments historiques (ACMH) et celui d'Architecte et urbaniste de l'État (AUE). Le DSA est un diplôme national de l'enseignement supérieur au niveau post-master.

→ Conjointement avec l'École des Ponts ParisTech agissant pour le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, l'École de Chaillot organise, pour le compte du ministère de la culture et de la communication, la formation post-concours d'une année des Architectes et urbanistes de l'État.

→ Elle conçoit et met en œuvre à l'étranger, en liaison avec des instituts ou des universités, des cours spécialisés dans le domaine du patrimoine architectural, urbain et paysager.

→ Forte de son expérience dans le secteur de l'architecture et du patrimoine, l'École met en œuvre de nouvelles formations, à destination du grand public, des enseignants et chercheurs, des élus, des professionnels de la maîtrise d'ouvrage.

Grands Ateliers de L'Isle-d'Abeau

Les Grands Ateliers
Boulevard de Villefontaine
BP 43 - 38092 Villefontaine
Tél. : 04 74 96 88 70
www.lesgrandsateliers.org

Le Groupement d'intérêt public les Grands ateliers de l'Isle d'Abeau est né d'une démarche innovante visant à la rencontre entre architectes, ingénieurs et artistes-plasticiens, faisant référence aux origines mêmes de l'architecture du XX^e siècle.

Les Grands Ateliers offrent une plateforme logistique, technique et matérielle pour la réalisation de projets d'enseignement, de recherche et d'expérimentation

conçus par les enseignants-chercheurs des ENSA conjointement avec des structures professionnelles et industrielles.

C'est ainsi que les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau regroupent des activités pédagogiques et de recherche de plusieurs établissements : 6 écoles d'architecture, 3 écoles d'art, 2 écoles d'ingénieurs, l'ENTPE et l'INSA de Lyon ainsi qu'un centre de recherche, le Centre scientifique et technique du bâtiment. Ils mettent à disposition un lieu où les étudiants en architecture, les élèves-ingénieurs et les étudiants des écoles d'art peuvent se rencontrer et travailler ensemble sur des maquettes à grande échelle et avec différents matériaux : béton, bois, métal, plâtre, polymère, terre, verre, etc.

Concours de la fonction publique de l'État

Concours des architectes et urbanistes de l'État (AUE)

Les Architectes et urbanistes de l'État (AUE) ont vocation à occuper des emplois de haut niveau dans la fonction publique et contribuent, par leurs compétences techniques, scientifiques, administratives, économiques, à la mise en œuvre des politiques publiques visant à la promotion de la qualité du cadre de vie. Ils exercent des fonctions dans l'architecture, l'urbanisme, la construction, l'aménagement du territoire, l'environnement et le patrimoine, généralement dans des services déconcentrés de l'État (essentiellement les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine et les directions départementales des territoires, de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ou dans des services d'administration centrale.

Le concours comporte deux options : « patrimoine architectural, urbain et paysager » et « urbanisme et aménagement ». Il est suivi d'une formation d'un an commune aux deux options. Cette formation est conjointement assurée par l'École de Chaillot et par l'École des Ponts ParisTech.

La préparation à ce concours est ouverte aux titulaires d'un diplôme d'architecte. Elle est actuellement dispensée dans quelques écoles nationales supérieures d'architecture.

... Pour plus d'informations sur les AUE, voir la présentation de l'École de Chaillot sur le site de la Cité de l'architecture et du patrimoine www.citechallot.fr (rubrique Formation)

Concours d'enseignant en École nationale supérieure d'architecture

Les enseignants des écoles d'architecture sont recrutés par voie de concours. Pour être admis à concourir, les postulants doivent être titulaires d'un doctorat de 3^e cycle ou de diplômes jugés équivalents. Pour accéder au corps des professeurs des écoles d'architecture, il faut être titulaire d'une habilitation à diriger des recherches ou, à défaut, justifier de titres, diplômes, travaux ou qualifications adéquats.

... Pour plus d'informations sur les concours de recrutement
Concours du ministère de la culture et de la communication
www.culturecommunication.gouv.fr
(rubrique En pratique/Concours et examen professionnels)

Concours des architectes en chef des monuments historiques (ACMH)

Recrutés par un concours d'État, les Architectes en chef des Monuments historiques sont des fonctionnaires, maîtres d'œuvre des travaux de restauration des monuments classés appartenant à l'État et assurant des missions de conseil auprès des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) pour les circonscriptions dont ils ont la charge. Ce sont des maîtres d'œuvre hautement qualifiés, qui sont habilités à effectuer des missions de maîtrise d'œuvre sur les Monuments historiques classés. Par ailleurs, ils effectuent des missions de maîtrise d'œuvre, à titre libéral et, depuis 2007, sans limitation territoriale, soit à la demande des propriétaires privés soit en soumissionnant aux appels d'offre des collectivités locales et établissements publics.

... Pour plus d'informations sur les ACMH
<http://www.culturecommunication.gouv.fr>
(rubrique Disciplines et secteurs / Monuments historiques / Missions et organisation / Les services de l'Etat en charge des monuments historiques)
... La compagnie des architectes en chef des monuments historiques
www.compagnie-des-architectes-en-chef-des-monuments-historiques.com

Concours de la fonction publique territoriale

Architectes voyers de la Ville de Paris

... Pour plus d'informations sur ce concours Ville de Paris : www.paris.fr
(icône Recrutement / rubrique Concours de la ville)
Les architectes voyers de la Ville de Paris sont recrutés par concours ouverts aux architectes. Ils traitent des dossiers de permis de construire, des projets de différentes opérations d'aménagement tant dans le cadre des ZAC (zones d'aménagement concerté) qu'en secteur diffus. Dans les agences d'études d'architecture, ils sont chargés de tous les problèmes concernant les équipements de la ville. À la direction de l'aménagement urbain et de la construction, à la direction de la voirie et des déplacements et à la direction des parcs, jardins et espaces verts, ils étudient les dossiers liés à l'environnement, aux espaces publics et à la réglementation.

Ingénieurs des collectivités territoriales

... Pour plus d'informations sur ce concours : www.cnfpt.fr

Les architectes peuvent se présenter au concours d'ingénieur des collectivités territoriales.

Ces derniers exercent leurs fonctions dans les domaines de l'ingénierie, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement rural ou urbain, de l'environnement, de l'informatique ou tout autre domaine à caractère scientifique ou technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale.

ADRESSE UTILE

Ministère de la culture et de la communication
Direction générale des patrimoines
Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture
Bureau des enseignements de l'architecture
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 32 58 (secrétariat)

Sur le site du ministère de la culture
<http://www.culturecommunication.gouv.fr> (rubrique Disciplines et secteurs / Architecture / Formations, recherche, métiers)

ARCHEOLOGIE

Les métiers de l'archéologie

L'archéologie cherche à reconstituer l'histoire de l'humanité, des origines à nos jours, à partir des vestiges matériels qui en ont subsisté. Les archéologues sont des scientifiques et des spécialistes qui doivent apprendre à interpréter les traces du passé. Une formation théorique solide, longue et spécialisée, est donc nécessaire. Cependant, elle ne peut se concevoir sans un apprentissage sur le terrain.

Les archéologues professionnels sont principalement employés par l'État au sein des services régionaux de l'archéologie ou par divers établissements publics. Ils exercent aussi dans les équipes de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), l'opérateur principal en matière d'archéologie nationale, et dans les services d'archéologie des collectivités territoriales. Ils sont présents dans d'autres instances comme le CNRS et les universités. Pour les fonctions publiques d'État et territoriale, les recrutements se font par voie de concours. Enfin ils peuvent être recrutés sur contrat par des opérateurs de droit privé qui disposent d'un agrément pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives.

www.archeologie.culture.gouv.fr
(rubrique Documentation/Fiches pratiques/Les métiers de l'archéologie)
archeologie@culture.gouv.fr

Chantiers de fouilles

La participation à un chantier de fouille constitue la meilleure initiation à l'archéologie. Elle permet de prendre conscience de ce qu'est le travail de terrain et d'acquiescer la pratique fondamentale au fil des différentes phases de la démarche archéologique.

Certains chantiers recrutent des fouilleurs bénévoles et de nombreux amateurs y prennent part chaque année.

Le ministère de la culture et de la communication établit et diffuse chaque année, à partir du mois de février, la liste nationale des chantiers archéologiques ouverts aux bénévoles. Cette liste, ainsi que les conditions matérielles de participation, sont disponibles ci-dessous :

→ **site Internet du ministère** : www.culture.gouv.fr/fouilles
Ces renseignements sont également disponibles en région auprès des directions régionales des affaires culturelles.

Formations et diplômes

Les universités

L'enseignement théorique de l'archéologie est assuré pour l'essentiel par les universités. Plusieurs filières sont possibles selon la spécialité envisagée. Dans les universités, l'archéologie est enseignée en tant que discipline à part entière, le plus souvent associée à l'histoire de l'art et à l'histoire.

Elle peut l'être également dans les filières

scientifiques. Une vingtaine d'universités dispensent de tels enseignements, mais toutes n'offrent pas un ensemble complet de spécialités depuis la préhistoire jusqu'au monde moderne.

Les filières scientifiques des universités forment également aux sciences appliquées à l'archéologie. L'étude du matériel mis au jour lors des fouilles et l'analyse de son environnement nécessitent en effet le recours à de nombreuses disciplines scientifiques : physique, chimie, géologie, botanique, anthropologie, zoologie... Les spécialistes, qui travaillent en étroite collaboration avec les archéologues, sont actuellement formés dans des filières propres à leur spécialité.

L'archéologie de terrain et en particulier l'archéologie préventive est aussi enseignée à l'université dans le cadre de masters professionnels. D'autres masters professionnels proposent des formations plus générales sur la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique.

Les autres formations

L'École du Louvre, l'École des hautes études en sciences sociales et l'École pratique des hautes études dispensent également des enseignements d'archéologie sanctionnés par des diplômes d'État.

L'Institut national du patrimoine (Inp) assure une formation spécialisée de 18 mois aux conservateurs stagiaires du patrimoine, reçus au concours. Ce concours est ouvert aux titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un diplôme de même niveau (enregistré au niveau II dans le RNCP). L'Inp assure également la formation des restaurateurs d'œuvres d'art (voir page 18). Chaque année, le concours ouvre plusieurs postes en archéologie dans le corps d'État et dans le cadre territorial des conservateurs du patrimoine.

Quelques filières techniques offrent aussi des débouchés dans le secteur de l'archéologie (topographe, photographe, dessinateur...).

ADRESSE UTILE

**Ministère de la culture
et de la communication**
Direction générale des patrimoines
Service du patrimoine
Sous-direction de l'archéologie
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 77 41
archeologie@culture.gouv.fr

Les métiers des archives

Le métier d'archiviste s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire qui prévoit la collecte, la conservation et la communication des archives (tous documents, quelle que soit sa date, sur tous supports, qui sont produits ou reçus dans le cadre des activités et missions d'un organisme) à titre de preuve ou à titre de témoignage pour l'histoire. Les archives produites dans le cadre d'une mission de service public sont des archives publiques et sont, à ce titre, inaliénables et imprescriptibles. La méthodologie et les pratiques archivistiques relèvent des mêmes missions fondamentales que les autres métiers de l'information, tout en conservant un certain nombre de spécificités liées notamment aux conditions de production, d'évaluation et de collecte des archives ainsi qu'à leur volumétrie. Les convergences des pratiques entre ces métiers se sont renforcées avec les évolutions technologiques pour ce qui concerne les modalités de conservation sécurisée des objets numériques.

Les métiers connaissent plusieurs types d'évolutions liées au rôle de l'archiviste auprès des producteurs d'archives, publics ou privés : rapidité et complexité des réformes administratives qui modifient profondément les modes de production (déconcentration, décentralisation), développement de l'administration électronique avec le développement de la dématérialisation des processus administratifs et la production à la fois d'archives nativement numériques et la numérisation

d'archives initialement sur support papier ; à la place des archives dans la société de l'information avec la mise en ligne massive de fonds patrimoniaux numérisés et d'instruments de recherche (inventaires) numériques, le développement de pratiques collaboratives, le développement des réseaux sociaux ; au rôle croissant des archives par rapport aux droits de l'homme, etc.

Les archivistes exercent leur métier dans la fonction publique d'État ou territoriale, aux niveaux central et territorial, mais également dans le privé, comme archivistes d'entreprises. Les archivistes du secteur public des archives forment des réseaux animés et pilotés par le service interministériel des archives de France (SIAF) : missions d'archives dans les grands départements ministériels, archives nationales, archives départementales, archives communales et de groupements de collectivités, archives régionales.

Les archivistes y compris du secteur privé se rassemblent également via leur association professionnelle, l'association des archivistes français.

www.archivistes.org

... Pour plus d'informations www.archivesdefrance.culture.gouv.fr

Métiers des archives dans la fonction publique de l'État

Le responsable du service d'archives, qu'il s'agisse du responsable d'une mission des archives de France dans un département ministériel, d'un directeur des archives départementales ou d'un adjoint au directeur des archives départementales ou encore d'un cadre des archives nationales, est un conservateur du patrimoine, spécialité Archives, en général diplômé de l'École nationale des Chartes (diplôme d'archiviste-paléographe) et issu de l'Institut national du Patrimoine (Inp). Son rôle est, suivant les cas, d'animer la politique du service, en gérant une équipe aux compétences très variées, tout en assumant des activités de relations publiques avec les partenaires extérieurs. Il a à la fois un rôle scientifique (coordonner la politique de collecte, de tri des archives, d'élaboration des outils d'accès aux archives, de valorisation des fonds), administratif (gestionnaire d'équipe) et culturel (médiation). Il coordonne des corps de métiers différents occupant une place bien identifiée au sein de l'équipe. Il y a les personnels de documentation : chargés d'études documentaires (catégorie A) et secrétaires de documentation (catégorie B), recrutés par voie de concours. Ces personnels s'occupent, selon les cas, de collecte, de classement et d'inventaire des fonds ou de médiation culturelle. Les tâches d'accueil du public, de rangement, communication et réintégration de documents sont confiées aux personnels de la filière accueil, surveillance et magasinage : ingénieur des services culturels (A) et technicien des services culturels (B), adjoint technique de surveillance et magasinage. Exercent aussi aux Archives nationales et dans les services d'archives territoriales, des ouvriers professionnels, maîtres ouvriers et des personnels des métiers d'art de diverses spécialités : photographie, microfilmage et numérisation de documents, reliure de documents anciens et contemporains, dorure sur cuir, moulage de sceaux, restauration spécialisée de collections anciennes et sceaux originaux. En 1992, deux nouveaux corps ont été créés regroupant des personnels de différents services relevant du ministère de la culture et de la communication dont la vocation commune est de restaurer, de préserver des œuvres d'art et de les mettre en valeur : en catégorie A : les chefs de travaux d'art ; en catégorie B : les techniciens d'art. Les restaurateurs sont issus de l'Inp ou de formations universitaires (Paris I).

Métiers des archives dans la fonction publique territoriale

Dans les services départementaux et communaux d'archives, à côté des filières administrative et technique, on trouve une filière culturelle territoriale comprenant les agents de catégorie A (conservateurs territoriaux du patrimoine ; attachés territoriaux de conservation du patrimoine), de catégorie B (assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine ; assistants territoriaux de conservation du patrimoine ; inspecteurs territoriaux de surveillance et de magasinage du patrimoine), et de catégorie C (agents territoriaux qualifiés du patrimoine ; agents territoriaux du patrimoine).

Il existe des référentiels des métiers des archives consultables sur les sites internet des Archives de France et de l'association des archivistes français. On peut aussi y consulter la liste des écoles et universités délivrant des formations et diplômes d'archives.

Les formations

Formations universitaires spécialité « archives »

Les étudiants formés par les universités sont destinés à occuper des postes de responsabilité ou d'encadrement intermédiaire de services d'archives dans les secteurs public ou privé. On peut signaler le rôle très actif du collectif A8 qui réunit les anciens étudiants de huit formations universitaires archivistiques.

UNIVERSITÉ DE MULHOUSE : licence professionnelle « Gestion de l'information et du document pour les organisations » et master pour les 3 spécialités archives-patrimoine musées-documentation information.

UNIVERSITÉ DE LYON III : master « Métiers des Archives » développant les thèmes du records management et des archives électroniques.

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE - LE MIRAIL : licence avec un tronc commun et 4 spécialités (images - bibliothèques - fonds patrimoniaux - musique) et masters dans le cadre des filières Archives et médiathèque et Archives et image.

UNIVERSITÉ D'ANGERS : filière « Histoire et métiers des archives » comportant une licence professionnelle et un master. Elle entend mettre au point une option « records management ».

UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN EN YVELINES : formation archivistique « Métiers de la culture, archives » orientée vers la préparation aux concours territoriaux de la spécialité.

UNIVERSITÉ D'AIX-EN-PROVENCE : master commun aux métiers des bibliothèques - archives - documentation. Le master 2 comprend un enseignement renforcé sur l'histoire des institutions.

UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE : master « Métiers des archives et technologies appliquées », master professionnel interdisciplinaire dont l'objectif est de former de futurs professionnels des archives, de l'ingénierie documentaire et des animateurs de systèmes d'information, maîtrisant le traitement du document manuscrit, imprimé, graphique, audiovisuel ou électronique.

UNIVERSITÉ DE SAINT-DENIS : master « Histoire et civilisations », avec un parcours « Histoire et archives » (M 1) et une spécialité « Métiers des Archives » (M 2).

D'autres universités proposent des formations concernant les archives, dont voici quelques exemples : à Caen, licence professionnelle « Histoire et patrimoine » et master « Archives et image » ; à l'université de Bourgogne, master consacré aux archives d'organisations et aux archives image et son. L'université de Lille III développe deux masters, « Gestion de l'information des documents en entreprise » et « Monde du travail : mémoire et patrimoine » avec des enseignements archivistiques.

... Pour en savoir plus, consulter le site de la direction des Archives de France www.archivesdefrance.culture.gouv.fr (rubrique Archives publiques/Formations)

ADRESSE UTILE

Direction générale des patrimoines
Département de la formation scientifique et technique
56, rue des Francs-Bourgeois
75141 Paris Cedex 03
Tél. : 01 40 27 67 23

www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/formations/
Consultation en ligne des :
→ catalogue annuel des formations de la direction
→ supports pédagogiques
→ référentiel des métiers d'archives
→ liste des formations universitaires d'enseignement archivistique

Conservateurs

Pour le recrutement externe dans la spécialité Archives, la formation initiale et professionnelle est dispensée par l'École nationale des Chartres qui forme, après concours (niveau Bac + 2 ans), des personnels scientifiques responsables de la gestion du patrimoine documentaire et artistique. Pour la spécialité Archives, le recrutement par concours est ouvert dans les mêmes conditions que pour les autres spécialités du corps des conservateurs du patrimoine (diplôme licence ou équivalent). L'épreuve de latin est obligatoire. L'École des Chartres a ouvert un master « Histoire et nouvelles technologies », mention « Nouvelles technologies appliquées à l'histoire », dont la première année est organisée en cinq parcours (Archives médiévales, Archives modernes et contemporaines, Manuscrits et littérature du Moyen Âge, Histoire du livre et des médias, Histoire de l'art) et la seconde année est axée sur les techniques numériques de valorisation du patrimoine.

École nationale des Chartres

19, rue de la Sorbonne
75005 Paris
Tél. : 01 55 42 75 02
ou 01 55 42 75 03
www.enc.sorbonne.fr

Institut national du patrimoine

2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. : 01 44 41 16 41
www.inp.fr

*L'Institut organise
le concours de recrutement
des futurs conservateurs
du patrimoine de l'État,
de la Ville de Paris
et des collectivités
territoriales. Voir page 18*

MONUMENTS HISTORIQUES

L'appellation usuelle de service des monuments historiques renvoie à la mission de service public de protection, conservation et surveillance des immeubles et des objets mobiliers (y compris les orgues) protégés au titre des monuments historiques pour leur intérêt du point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique (Livre VI du code du patrimoine).

www.culturecommunication.gouv.fr (rubrique Disciplines et secteurs / Monuments historiques / Missions et organisation / La politique nationale en faveur des monuments historiques)

Dans les directions régionales des affaires culturelles (conservations régionales des monuments historiques et services territoriaux de l'architecture et du patrimoine), œuvrent ensemble des conservateurs du patrimoine, des Architectes des bâtiments de France (Architectes et urbanistes de l'État), des ingénieurs et techniciens de services culturels, des personnels de documentation, des personnels administratifs. Très présents sur le terrain au plus près des monuments et de leurs usagers, leurs missions sont aussi riches et diversifiées que peut l'être le patrimoine monumental : politique de protection, suivi de l'état sanitaire, entretien et restauration des monuments classés de l'État, contrôle scientifique et technique des interventions, programmation des subventions et suivi de leur exécution, publications... Les travaux de restauration des immeubles classés et des orgues protégées sont confiées par les maîtres d'ouvrage à des maîtres d'œuvre spécialisés (Architectes en chef des monuments historiques, techniciens-conseil pour les orgues protégées) ou répondant à des critères de qualification de haut niveau. Dans les départements, les conservateurs des antiquités et objets d'art apportent leur concours à la politique de protection et de conservation du patrimoine mobilier. Il est fait régulièrement appel à des experts pour les questions relatives à la sécurité-sûreté, les jardins, le patrimoine industriel, scientifique et technique et aux ingénieurs du Laboratoire de recherche des monuments historiques. www.lrmh.culture.fr
La mémoire des monuments historiques est archivée à la médiathèque de l'architecture et du patrimoine. www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr

La commande de travaux d'entretien et de restauration génère une activité économique importante pour les entreprises et restaurateurs hautement spécialisés du secteur. Par ailleurs, le Centre des monuments nationaux conserve, restaure, gère, anime, ouvre à la visite près de 100 monuments nationaux propriété de l'État avec l'aide d'administrateurs de monuments, de régisseurs, de personnels de surveillance et de guides spécialisés. www.monuments-nationaux.fr

... Voir également le site www.citechaillot.fr (rubrique Formation, École de Chaillot),

l'information sur la formation des Architectes et urbanistes de l'État (AUE) et des architectes du patrimoine.

... Et enfin le site www.compagnie-des-architectes-en-chef-des-monuments-historiques.com/ concernant les Architectes en chef des monuments historiques.

Les monuments historiques concernent 43 180 immeubles (14 367 classés, 28 813 inscrits), 140 000 objets mobiliers classés et 130 000 objets inscrits, 980 orgues classées et 110 inscrites.

MUSEES

Les métiers des musées de France

Les activités scientifiques des musées de France - sauvegarde, étude, présentation et partage des collections - sont assurées sous la responsabilité d'un personnel scientifique issu des corps et cadre d'emploi des conservateurs du patrimoine et des attachés de conservation. Ces activités scientifiques recouvrent un très large champ d'activités : étude des œuvres et leur inventaire, présentation permanente ou temporaire des collections, propositions d'acquisition, commissariat d'expositions, définition des politiques vis-à-vis des publics (ateliers, édition d'ouvrages, création d'outils multimédia)... Des professionnels exerçant des métiers spécifiques concourent à la mise en œuvre de l'ensemble de ces missions : régisseur (inventaire et mouvements d'œuvres, conservation préventive), documentaliste (bibliothèque, documentation), métiers de la médiation (activités d'éducation, de transmission et de développement des publics touchant aussi bien leur conception que leur mise en œuvre).

Pour garantir l'ouverture des salles au public, assurer la sécurité des personnes, des collections et des bâtiments, communiquer au mieux sur l'ensemble des événements se déroulant en leur sein, rechercher des partenaires mécènes et administrer l'ensemble de ces activités, d'autres acteurs, de la sécurité incendie, de la sûreté, de la communication, de l'administration et des finances, contribuent à la vie des musées.

Le bon fonctionnement d'un musée requiert également l'intervention régulière, sans que les personnes soient forcément attachées à l'institution, de prestataires hautement qualifiés : professionnels de la conservation-restauration en conservation préventive et restauration, architectes, guides et conférenciers agréés. Par ailleurs, un musée peut être amené à travailler avec des artistes (plasticiens, musiciens...), des métiers du multimédia et de l'édition et l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs qui font vivre un territoire.

Les métiers du patrimoine s'exercent le plus souvent dans le cadre de la fonction publique (État ou territoriale). Les informations sur les concours peuvent être obtenues sur les sites suivants :

...➔ www.culturecommunication.gouv.fr (rubrique En pratique / Concours et examens professionnels)

...➔ www.cnfpt.fr

...➔ www.inp.fr

École du Louvre

Établissement d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la culture et de la communication, l'École du Louvre dispense à 1600 élèves environ un enseignement d'archéologie, d'histoire de l'art et des civilisations, de techniques de sauvegarde, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Sa pédagogie associe cours théoriques et approches concrètes et s'appuie sur l'étude des témoignages matériels des différentes cultures (sites, édifices, œuvres, objets conservés dans les collections). Elle est mise en œuvre par un corps enseignant composé en majorité de conservateurs de musée et de professionnels du patrimoine.

L'École du Louvre propose à ses élèves de nombreux partenariats pédagogiques avec des établissements d'enseignement supérieur français et étrangers. Membre du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) h3Sam, adhérente à la charte Erasmus, elle développe également un programme Égalité des chances mené avec la Fondation Culture & Diversité.

Accès aux métiers des musées

Les musées de France représentent des institutions réparties sur tout le territoire. Ils répondent à une très grande diversité de statuts, dépendant de l'État, de collectivités territoriales ou d'associations d'intérêt public. De ce fait, les professionnels qui souhaitent exercer l'ensemble des métiers évoqués ci-dessus, relèvent soit de la fonction publique de l'État, soit de la fonction publique territoriale (principalement villes, inter-communalités et conseils généraux), soit du droit privé à titre salarié ou libéral. Dans les musées de France relevant des fonctions publiques, l'accès aux métiers exercés en leur sein dépend de la réussite à un concours. L'information sur les concours est consultable en ligne :

...➔ **pour la fonction publique de l'État :**

<https://concours.culture.gouv.fr>

...➔ **pour la fonction publique territoriale, filière culturelle :**

www.cnfpt.fr (rubriques Évoluer et Se former)

À l'intérieur de chacune de ces filières, il existe différents corps ou cadres d'emploi auxquels sont confiées des missions avec des responsabilités de nature différente. L'accès à chacun de ces concours requiert, par conséquent, un niveau de formation initiale plus ou moins élevé.

Les collections des musées recouvrant un large champ de disciplines, les domaines concernés en formation initiale peuvent donc être variés (sciences de la vie et de la terre, histoire, histoire de l'art, ethnologie, archéologie, sciences et techniques etc.). Les enseignements spécialisés délivrés par l'École du Louvre et aussi par des universités permettent de se former et de se préparer aux métiers scientifiques des musées.

Le site de l'Institut national d'histoire de l'art présente un bon panorama de certaines de ces formations.

www.inha.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

L'entrée en première année s'effectue après le baccalauréat. Elle est conditionnée à la réussite d'un test probatoire. Des équivalences permettent d'intégrer l'École en deuxième ou en troisième année.

CURSUS ET DIPLÔMES

→ **Premier cycle de 3 ans** sanctionné par le diplôme de premier cycle de l'École du Louvre. L'enseignement s'organise autour de deux grands modules : les cours généraux, tronc commun à tous les élèves, et les cours de spécialité. Les cours généraux se déploient autour du cours d'histoire générale de l'art, colonne vertébrale de l'enseignement, qui, selon un découpage par périodes chronologiques, aires culturelles ou géographiques assure une connaissance synthétique de l'histoire de l'art, des origines à nos jours. Cette approche globale est complétée par des travaux dirigés devant les œuvres, organisés dans différents musées. Intégrés au tronc commun, des cours de méthodologie, d'initiation aux domaines et disciplines de l'histoire de l'art, des cours d'histoire des techniques de création, d'histoire des collections, d'initiation à l'iconographie sont répartis tout au long des trois années de ce premier cycle. Parallèlement à cet enseignement général, trente-deux disciplines composent le champ des cours organiques parmi lesquelles l'élève aura à choisir sa spécialité. Ces cours issus de la recherche s'accompagnent de cours de synthèse, de travaux pratiques, de séminaires de cours d'épigraphie

→ **Deuxième cycle de 2 ans** dont chaque année est sanctionnée par un diplôme.

La première année, axée sur la muséologie, permet l'acquisition de connaissances dans le domaine des musées et du patrimoine par une approche analytique et critique des secteurs scientifiques, administratifs et techniques liés à la conservation, à l'étude, à la présentation et à la diffusion du patrimoine. Répartie en deux semestres, elle comprend également un enseignement d'histoire de l'art, des cours de langues étrangères, des séminaires et une première expérience de recherche avec la rédaction d'un mémoire d'étude.

Inscription

Le candidat doit satisfaire à l'une des deux conditions suivantes :

- être titulaire du diplôme de 1^{er} cycle de l'École du Louvre, obtenu en quatre années maximum, avec une moyenne de 14/20 entre l'écrit et l'oral à l'examen du cours de spécialité de troisième année de 1^{er} cycle ;
- être diplômé de l'enseignement supérieur des universités françaises ou étrangères, spécialité histoire de l'art, niveau Bac + 3 minimum (Licence obtenue avec une moyenne de 12/20 minimum) après avis favorable de la commission de scolarité de l'École du Louvre, dans la limite des places disponibles.

Diplôme

Le diplôme de muséologie de l'École du Louvre sanctionne cette première année de 2^e cycle.

La seconde année permet de choisir un des cinq parcours proposés. Deux parcours « recherche » : « recherche en histoire de l'art appliquée aux collections » ; « recherche en muséologie » et trois parcours « professionnalisants » : « marché de l'art », « médiation » ou « métiers du patrimoine ».

Inscription

L'accès en seconde année s'effectue sur dossier. Le candidat doit satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- être titulaire du diplôme de muséologie de l'École du Louvre ;
- être titulaire d'un Master 1 d'histoire de l'art et archéologie, d'un diplôme de niveau reconnu équivalent, ou d'acquis liés à l'expérience professionnelle et aux travaux personnels des candidats.

Diplôme

Le diplôme de 2^e cycle de l'École du Louvre est habilité au grade de master.

→ **Troisième cycle de 3 ans**, consacré à la recherche. Il clôturé le cursus complet des études. L'encadrement d'une thèse est assuré par un directeur de recherche ou conjointement par deux directeurs si l'élève est inscrit en doctorat dans une université ayant fait l'objet d'une convention de co-encadrement avec l'École du Louvre. Des séminaires de méthodologie accompagnent les élèves dans leur recherche.

Inscription

Le candidat doit être titulaire du diplôme de 2^e cycle de l'École du Louvre ou d'un master d'histoire de l'art et d'archéologie (ces derniers sollicitent une entrée par équivalence).

Diplôme

Le diplôme de 3^e cycle de l'École du Louvre sanctionne ces trois années de recherche. Un diplôme libre permet de réaliser une thèse selon des modalités plus souples que celles du modèle doctoral.

→ Classe préparatoire aux concours de conservateur du patrimoine

L'École du Louvre propose une classe préparatoire d'une durée d'une année aux concours de conservateur du patrimoine (État, collectivités territoriales). Accessible sous certaines conditions de diplômes et après entretien, ses objectifs consistent moins à fournir des connaissances qu'à perfectionner le savoir-faire des candidats dans les différents types d'épreuves de ses concours.

La formation continue

Il existe depuis 2010 au sein de la direction générale des patrimoines un service transversal en charge de la politique de la formation continue. Le département de la formation scientifique et technique élabore et met en œuvre à l'intention des personnels patrimoniaux relevant des services centraux et déconcentrés une offre annuelle de formation professionnelle. Cette offre se caractérise par deux types de stages : les stages de spécialité (archives, architecture, patrimoine, musées) et les stages inter-métiers portant sur des thématiques comme la gestion documentaire des fonds et collections, la conservation, la valorisation, l'accueil des publics etc.

ADRESSE UTILE

**Direction générale des patrimoines
Département de la formation
scientifique et technique**

56, rue des Francs-Bourgeois
75141 Paris Cedex 03
Tél. : 01 40 27 67 23

**Consultation en ligne du catalogue
annuel des formations proposées
par le département de la formation
scientifique et technique**

www.culturecommunication.gouv.fr
(rubrique En pratique / Formation continue
et internationale en patrimoine)

École du Louvre

Palais du Louvre
Porte Jaujard
Place du Carrousel
75001 Paris
Tél. : 01 55 35 18 00
www.ecoledulouvre.fr

Institut national du patrimoine (Inp)

L'Institut national du patrimoine est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de la culture et de la communication. Il a pour mission le recrutement par concours et la formation initiale des conservateurs du patrimoine de l'État, de la fonction publique territoriale et de la Ville de Paris ainsi que la sélection, également par concours, et la formation, dans le cadre d'un master, de restaurateurs du patrimoine habilités à travailler sur les collections publiques.

Chaque année l'Inp accueille une cinquantaine d'élèves conservateurs ainsi qu'une vingtaine d'élèves restaurateurs. Il propose également un très large éventail de formations permanentes. Il est aussi un lieu de diffusion culturelle à travers des conférences et des colloques qui sont autant d'occasions de travailler avec d'autres institutions patrimoniales et universitaires, françaises et étrangères. Enfin, l'Inp inscrit ses missions et ses actions dans un réseau de coopérations internationales, en envoyant ses élèves en stage à l'étranger, en recevant des stagiaires étrangers, et en exportant ses formations et son expertise.

CONCOURS DE RECRUTEMENT ET FORMATION DES CONSERVATEURS

Les concours de conservateur sont ouverts à l'ensemble des ressortissants européens et accessibles sans condition d'âge. Les concours externes sont ouverts aux candidats titulaires d'une licence ou d'un diplôme ou qualification équivalent. Les concours internes sont ouverts aux agents de l'État justifiant de quatre années de services effectifs comme fonctionnaires ou agents publics de l'État, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant. Nul ne peut se présenter plus de cinq fois. Les inscriptions ont lieu en avril de chaque année, les épreuves écrites se déroulent à la fin du mois d'août, les oraux en novembre. La rentrée des élèves s'effectue début janvier de l'année suivante.

En 2010, en partenariat avec la Fondation Culture & Diversité, l'École du Louvre et l'École nationale des Chartes, l'Inp a créé une classe préparatoire intégrée (CPI) aux concours externes dans un objectif d'égalité des chances et de diversité dans le recrutement. La formation des élèves conservateurs se fait dans cinq spécialités : archéologie, archives, monuments historiques et inventaire, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel.

La scolarité d'une durée de 18 mois fait alterner enseignements théoriques, séminaires pratiques et stages en milieu professionnel, en France et à l'étranger. Les modules d'enseignement portent sur le droit et l'économie du patrimoine, les acteurs privés du patrimoine, la gestion publique, la gestion des ressources humaines et le management, la construction et l'aménagement des bâtiments patrimoniaux, la conservation-restauration, le patrimoine et la diffusion culturelle, les technologies numériques, les langues vivantes. Une journée hebdomadaire est consacrée, pendant les périodes de cours, à la poursuite du parcours académique et de recherche.

**Pour les dates d'inscription
aux concours, se renseigner
au 1^{er} trimestre de l'année
scolaire considérée.**
Tél. : 01 44 41 16 41
www.inp.fr

LE MASTER DE RESTAURATEUR DU PATRIMOINE : SÉLECTION ET FORMATION

Le concours d'admission en 1^{re} année des élèves restaurateurs est ouvert aux candidats français et étrangers âgés de moins de 30 ans au 31 décembre de l'année qui précède le concours. Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Les inscriptions sont ouvertes en décembre et janvier, l'admissibilité se déroule en février, l'admission en avril. Une admission directe en 2^e, 3^e et 4^e année est ouverte à des candidats de moins de 35 ans, titulaires d'un titre ou d'un diplôme au moins égal à la licence. Les élèves restaurateurs effectuent leur rentrée en septembre.

La formation des élèves restaurateurs se déroule sur cinq années débouchant sur un diplôme conférant le grade de master. Elle recouvre sept spécialités : arts du feu, arts graphiques et livre, arts textiles, mobilier, peinture, photographie, sculpture. La scolarité s'articule autour de matières telles que l'histoire de l'art, l'histoire de la restauration, la déontologie de la restauration, la conservation préventive, le droit du patrimoine, la physique, la chimie, la biologie, les sciences appliquées aux matériaux du patrimoine, la pratique de la restauration et les enseignements artistiques (dessin, modelage...). Elle comprend également des stages et des chantiers-école.

En 2013, une nouvelle voie d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience (VAE) sera créée.

Pour les dates

**d'inscription au concours,
se renseigner en
septembre de l'année
précédant le concours.**

Tél. : 01 49 46 57 00
www.inp.fr

L'INP MEMBRE DU PRES HESAM

L'Inp est membre du pôle de recherche et d'enseignement supérieur Hautes études, Sorbonne, Arts et métiers (Pres Hesam), qui comprend également l'Université Paris 1, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École du Louvre, l'École française d'Extrême-Orient, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École nationale d'administration, l'École nationale des chartes, l'École nationale supérieure d'arts et métiers, l'École nationale supérieure de création industrielle, l'École pratique des hautes études, l'École supérieure de commerce de Paris, la Fondation Maison des sciences de l'homme, l'Institut national d'études démographiques, l'Institut national d'histoire de l'art.

Dans ce cadre, l'Inp est partie prenante de l'Initiative d'excellence (Idex) Paris Novi Mundi Université et du Laboratoire d'excellence Création, Arts et Patrimoines (Labex). L'appartenance au Pres Hesam permet la mise en place de nombreux projets communs entre ses membres. L'Inp est ainsi partenaire de plusieurs formations nouvelles avec le CNAM : Mastère spécialisé en management des patrimoines touristiques naturels, historiques et culturels, licences nouvelles. L'Inp participe également à un projet de formation de niveau doctoral en sciences de la conservation et de la restauration avec Paris 1 et le CNAM. L'appartenance au Pres Hesam permet également de proposer aux élèves de l'Inp de participer à des formations ou à des programmes de recherche d'autres membres du Pres.

Institut national du Patrimoine
2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. : 01 44 41 16 41
www.inp.fr

METIERS DU PATRIMOINE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Une double approche est nécessaire dans la formation à l'exercice des métiers très variés que recouvre ce secteur : d'une part, de solides connaissances scientifiques en histoire, histoire de l'art, anthropologie, voire dans les sciences de la vie et de la terre, et d'autre part, une maîtrise professionnelle des méthodologies d'intervention nécessaires à la collecte, au traitement, à la conservation et au partage du patrimoine.

Les missions : connaissance, conservation et médiation

Elles regroupent les missions d'étude, de collecte, d'inventaire, de traitement et de conservation des fonds (archives, bibliothèques), des collections (musées), du patrimoine monumental (immobilier et mobilier) et archéologique, l'exploitation et la diffusion des connaissances et des données sur différents supports documentaires, ainsi que la régie des œuvres. Les conservateurs d'État sont appelés à exercer le contrôle scientifique et technique dans les divers domaines prévus par le code du patrimoine.

Tous ces métiers connaissent une spécialisation croissante, même si une même personne peut exercer plusieurs volets d'activités différents. De plus, les convergences des pratiques se sont renforcées avec les évolutions technologiques. Selon le degré de responsabilité exercée et sa traduction statutaire en grades (A/B/C), ces métiers comportent des fonctions d'encadrement (catégories A+ et A, puis B+ et B). S'agissant de la médiation et de la valorisation du patrimoine, il est à noter que ces fonctions concernent tous les agents même si elles sont plus particulièrement exercées, dans le cadre de la fonction publique d'État, par les ingénieurs des services culturels de la filière accueil et surveillance (catégorie A) et les techniciens des services culturels (catégorie B), et dans celui de la fonction publique territoriale, par les attachés de conservation du patrimoine (catégorie A), les assistants qualifiés du patrimoine (catégorie B), et les assistants de conservation (catégorie B).

L'accès à la fonction publique

→ **LE RECRUTEMENT DES CONSERVATEURS DU PATRIMOINE (CATÉGORIE A+)** - spécialités archéologie, archives, monuments historiques-inventaire, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel - se fait par un concours d'entrée commun (niveau minimum requis Bac+3) à l'Institut national du patrimoine, pour les conservateurs d'État, ainsi que les conservateurs des collectivités territoriales et de la ville de Paris (www.inp.fr). Le conservateur du patrimoine exerce des responsabilités scientifiques et techniques visant à étudier, classer, conserver, entretenir, enrichir, mettre en valeur et faire connaître un des fonds, des œuvres d'art et d'architecture in situ et des collections patrimoniales. Il concourt à l'application des textes législatifs ou réglementaires relatifs au patrimoine, en particulier par l'exercice du contrôle scientifique et technique.

→ **LES ATTACHÉS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE (CATÉGORIE A)**, cadre d'emploi de la filière culturelle de la fonction publique territoriale, sont recrutés au niveau Bac+3 sur un concours organisé par les Centres de gestion, en lien avec le Centre national de la fonction publique territoriale (www.cnfpt.fr). Les attachés territoriaux de conservation du patrimoine participent à la constitution, l'organisation, la conservation, l'enrichissement, l'évaluation et la valorisation du patrimoine d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Ils contribuent à faire connaître ce patrimoine. Conservateurs et attachés territoriaux de conservation du patrimoine exercent leurs missions dans des domaines très divers (musées, monuments, archives, services d'archéologie, services régionaux de l'inventaire du patrimoine culturel, conservations départementales du patrimoine...) et peuvent être responsables d'établissements ou de services. Dans les services ou établissements dirigés par un conservateur du patrimoine, les attachés de conservation ont vocation à remplir les fonctions d'adjoint du conservateur du patrimoine.

→ **LES CHARGÉS D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES**, présents seulement dans la fonction publique d'État comme les ingénieurs et techniciens des services culturels, sont recrutés au ministère de la culture et de la communication par voie de concours. Ils exercent dans les musées nationaux, les services d'Archives nationales et territoriales, les directions régionales des affaires culturelles en particulier pour le recensement des monuments historiques, les services régionaux de l'inventaire du patrimoine culturel (en détachement), les services à compétence nationale et en administration centrale. Ils participent activement aujourd'hui à la gestion des nouveaux supports de communication, des bases documentaires et des ressources électroniques, au traitement des fonds, aux relations avec le public, à l'action culturelle et éducative. Le concours externe Culture comporte les spécialités archives, documentation et régie des œuvres.

→ **LES INGÉNIEURS DES SERVICES CULTURELS (CATÉGORIE A, NIVEAU BAC + 3)** conçoivent et mettent en œuvre l'accueil et la sécurité dans les établissements ; ils peuvent exercer des missions de conseil et d'études pour l'application de la législation.

→ **LES TECHNICIENS DES SERVICES CULTURELS (CATÉGORIE B, NIVEAU BAC)** ont pour mission de veiller à la sécurité des bâtiments ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du service et d'encadrer les équipes de surveillance et magasinage ; ils gèrent les conditions d'accueil du public.

Ces corps techniques instruisent les dossiers de réparation et de restauration des monuments historiques ainsi que les dossiers d'urbanisme : préparation des marchés de travaux, vérification des mémoires, application des lois et règlements en matière de protection des monuments historiques et en matière d'urbanisme, relevés de plans...). Ils exercent leurs fonctions principalement dans les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine et dans les directions régionales des affaires culturelles (service de la conservation régionale des monuments historiques), les services nationaux chargés de la conduite des travaux du ministère de la culture ou le centre des monuments nationaux.

→ **LES ASSISTANTS QUALIFIÉS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES (CATÉGORIE B+)**, recrutés à Bac+2, et les assistants de conservation (catégorie B) relèvent de la fonction publique territoriale et sont donc recrutés dans le cadre des concours du CNFPT (www.cnfpt.fr). Ils exercent sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique des responsabilités techniques supérieures. Ils ont des responsabilités particulières dans le traitement, la mise en valeur, la conservation et la médiation des collections, la recherche documentaire.

→ **LES ADJOINTS TECHNIQUES, D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE (CATÉGORIE C, NIVEAU BREVET DES COLLÈGES)**

→ **LES AGENTS TECHNIQUES DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE** (recrutement sans concours) et les adjoints qui les encadrent veillent à la sécurité et à la protection des personnes, des biens et des bâtiments, ainsi qu'à l'entretien courant des locaux, dans les musées nationaux, les services d'archives et des monuments historiques, en particulier ceux qu'administre le centre des monuments nationaux. Ils sont chargés de l'accueil des publics.

Pour les archives, ces agents et adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage sont chargés de la communication des documents au public, de leur rangement et réintégration. Ils concourent à la conservation des collections ainsi qu'au fonctionnement des salles de lecture.

Dans la fonction publique territoriale, les agents territoriaux qualifiés du patrimoine de catégorie C (concours collectivités ou centres de gestion départementaux, niveau 4^e) et les agents territoriaux du patrimoine recrutés sans concours assurent la surveillance, veillent à la sécurité des collections, à la protection des personnes et des biens, à l'accueil des publics et assurent des tâches de classement et d'entretien. Les assistants du patrimoine (niveau Bac) encadrent et veillent à la sécurité et à la maintenance des bâtiments, au traitement et à la préservation des collections et à l'ensemble des tâches d'animation du service.

→ L'information sur les différents concours des fonctions publiques peut être consultée sur les sites suivants :

www.culturecommunication.gouv.fr

(rubrique En pratique / Concours et examens professionnels)

www.inp.fr

www.cnfpt.fr (rubriques Se former et Évoluer)

Autres conditions d'exercice

Tous les métiers évoqués ci-dessus s'exercent principalement dans le cadre des fonctions publiques d'État et territoriale, mais parfois également au sein d'associations, voire à titre libéral. On peut citer les professionnels de la conservation-restauration des biens culturels (www.ffcr.fr), y compris lorsqu'ils interviennent sur des collections reconnues d'intérêt général, ainsi que les archivistes ou responsables d'archives d'entreprises privées.

Dans certains contextes, d'autres métiers participent de ce domaine, en particulier les architectes du patrimoine, les architectes en chef des monuments historiques et les professionnels des métiers d'art.

Par ailleurs, des concours d'animateurs du patrimoine et des examens de guides conférenciers sont organisés au bénéfice des collectivités locales par le réseau des Villes et pays d'art et d'histoire. Les cadres d'emploi de la fonction publique territoriale permettent également d'y accéder. L'examen de conférencier national est organisé conjointement par les ministères du tourisme et de la culture tous les deux ans (www.tourisme.gouv.fr).



ARTS PLASTIQUES

ART, DESIGN, COMMUNICATION,
MÉTIERS D'ART



**ART, DESIGN, COMMUNICATION,
MÉTIER D'ART**

Les métiers des arts plastiques et du design

Les écoles supérieures d'art forment des artistes et des créateurs dans les champs de l'art, de la communication et du design. Ces concepteurs de haut niveau exerceront leur activité dans des domaines qui peuvent aller de la création expérimentale à la construction d'objets et d'images ou à l'aménagement d'espaces publics (scénographie de théâtre, de musées...) ou privés. L'acquisition progressive de connaissances techniques, pratiques et théoriques, la pluridisciplinarité et la transversalité, qui sont la marque des écoles d'art, donnent aux étudiants la possibilité de développer leurs recherches personnelles dans un cadre largement ouvert sur le monde. Les analyses relatives à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés montrent que les études dans les écoles supérieures d'art mènent, selon les options, à différents métiers.

Ils exercent en tant que salariés ou indépendants, et, grâce à l'enseignement généraliste de haut niveau dispensé dans les écoles d'art, font souvent preuve d'une grande polyvalence. En phase avec l'époque contemporaine, ils choisissent une spécialisation mais restent ouverts à d'autres secteurs de la création et continuent à se former tout au long de leur vie.

Ainsi, l'option art peut permettre de devenir peintre, sculpteur, vidéaste, photographe, auteur de bande dessinée, etc.

L'option communication est souvent choisie par de futurs artistes particulièrement intéressés par les nouveaux outils, l'installation et le multimédia.

Elle accueille aussi les futurs designers graphiques, généralistes susceptibles de concevoir des outils de communication pour des institutions publiques ou privées, culturelles ou commerciales (affiches, logos, signalétique), d'intervenir dans l'édition sous toutes ses formes (livres, journaux, maquettes, illustration, typographie, direction artistique) et dans le champ du design interactif comme concepteur multimédia ou web designer (sites internet, jeux vidéo).

Les options design tendent de plus en plus à préciser leur domaine de spécialisation par l'ajout d'une mention, permettant ainsi aux futurs étudiants de choisir une école en fonction de son orientation : design de produits, design d'espaces publics ou privés, design textile, design de vêtements, design sonore, design de services, design graphique/multimédia, etc.

De plus les écoles supérieures d'art conduisent aussi à d'autres activités professionnelles dans le domaine culturel auxquelles mènent également des formations dispensées par des universités ou d'autres écoles. Il s'agit le plus souvent d'accompagnement des pratiques artistiques telles que les métiers de l'exposition : concepteur d'événements, commissaire d'exposition, régisseur (d'œuvres, image, lumière, son), scénographe, restaurateur d'œuvres d'art, galeriste, médiateur culturel, critique d'art, etc.

Les diplômés des écoles supérieures d'art exercent aussi les métiers de l'enseignement dans toutes les disciplines ressortissant aux études d'art.

L'ensemble des diplômes obtenus après cinq années d'études confèrent désormais le grade de master développant la mobilité des étudiants d'arts plastiques vers d'autres établissements d'enseignement en France ou en Europe. Ils sont inscrits au niveau I dans le Répertoire national des certifications professionnelles.

L'état de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques

L'initiation à la recherche au sein des écoles supérieures en arts plastiques est une des caractéristiques majeures d'une pédagogie centrée sur l'élaboration du projet personnel de l'étudiant et la pratique de l'art. Cette initiation est aussi formellement présente dans le cursus, parfois dès le premier cycle (DNAT, DNAP), par la mise en place d'Ateliers de Recherche et de Création, plateformes communes de recherche d'enseignants, artistes et théoriciens, dans lesquelles s'intègrent les étudiants. Chaque école propose aujourd'hui un programme d'ARCs sur une ou plusieurs années, qui parfois concerne plusieurs établissements d'une même région.

Avec la mise en place du LMD, l'activité de recherche est devenue une clef de voûte dynamique de l'enseignement supérieur artistique. La brochure « Lignes de recherche des écoles supérieures d'art », publiée en 2012 par le ministère de la culture et de la communication, témoigne de l'ampleur et de la diversité des thématiques de recherche développées par les écoles : recherche en art, sur l'art et pour l'art.

Artistes, enseignants, doctorants sont aujourd'hui rassemblés dans des groupes de recherche, dont les champs déployés sont liés au projet pédagogique de l'établissement. Les étudiants sont associés à ces travaux, en fonction de leur niveau d'études et de leur intérêt pour la recherche. De nombreuses collaborations sont également établies avec des laboratoires de recherche, des universités et des grandes écoles.

Au-delà des cinq années de formation menant au DNSEP valant grade de master, plusieurs établissements proposent des diplômes d'école ou une formation post-diplôme, permettant, en un, deux ou trois ans, l'approfondissement d'un positionnement artistique, l'élargissement d'une pratique ou le développement d'un projet de recherche. Parmi ces formations, dont le recrutement est international, s'inscrivent Le Pavillon, laboratoire de création du Palais de Tokyo, ainsi que les formations offertes par les écoles supérieures d'art d'Angoulême-Poitiers, Annecy, Amiens, Limoges, Lyon, Marseille, Nantes, Nancy, Reims et Saint-Étienne. En outre, l'École nationale supérieure des arts décoratifs et l'École nationale supérieure des beaux-arts inaugurent en 2012, en collaboration avec l'École normale supérieure, une formation doctorale, le Doctorat d'art et de création SACRe – PSL.

Cinq écoles nationales supérieures préparent à des diplômes d'établissement

École nationale supérieure des arts décoratifs (EnsAD)

L'École nationale supérieure des arts décoratifs (EnsAD) propose un cursus en 5 ans avec une spécialisation dans l'un des 10 secteurs de formation offerts : architecture intérieure, art espace, cinéma d'animation, design graphique/multimédia, design objet, design textile et matière, design vêtement, image imprimée, photo/vidéo, scénographie.

La formation allie enseignements théoriques, pratique des techniques artistiques (qu'elles soient traditionnelles ou à la pointe des technologies contemporaines), culture de l'innovation et exercice de la réflexion critique. Les voyages d'études, les « workshops », les plateaux interdisciplinaires sont ainsi proposés aux étudiants dans le souci d'une pédagogie très vivante et constamment renouvelée, dont l'armature est constituée par des enseignants eux-mêmes professionnels de haut niveau.

Les élèves ont la possibilité d'effectuer une partie de leur cursus à l'étranger (Erasmus, accords avec des universités européennes, américaines, chinoises, etc.), de participer à des expositions, des concours, des festivals, des salons et de bénéficier de partenariats pédagogiques avec des entreprises.

École nationale
supérieure
des arts décoratifs
(EnsAD)

31, rue d'Ulm
75240 Paris Cedex 05
Tél. : 01 42 34 97 00
www.ensad.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait exclusivement par voie de concours :
→ en 1^{re} année, le concours permet d'intégrer la première année commune ;

→ en 2^e année, le concours ouvre à la formation dans l'un des 10 secteurs d'enseignement ;

→ en 4^e année, le concours permet d'intégrer le second bloc de la formation conduisant au diplôme.

Les inscriptions administratives aux concours se font en ligne sur le site Internet de l'École

www.ensad.fr (rubrique Études)

→ 1^{re} année

Conditions d'accès : baccalauréat ou équivalence et être âgé de 25 ans au plus, au 31 décembre de l'année de l'inscription.

Pré-sélection : épreuve de création et de réflexion, réalisée à domicile, à partir d'un sujet mis en ligne sur Internet.

Admissibilité : le candidat commentera le dossier présenté lors de l'épreuve de pré-sélection, ainsi que ses travaux personnels et ses motivations.

Admission :

- Épreuve de création à partir d'un sujet donné.

- Épreuve orale de réflexion : entretien avec le jury destiné à apprécier les connaissances, les capacités de réflexion et d'analyse du candidat.

Le candidat commentera son épreuve de création, ainsi qu'une image de son choix et un texte extrait d'un ouvrage de la liste portée à la connaissance des candidats avant les inscriptions sur le site de l'École.

→ 2^e année

Conditions d'accès : être âgé de 26 ans au plus au 31 décembre de l'année d'inscription, justifier au moment de l'admission d'au moins une année d'études d'arts plastiques accomplie avec succès. Inscription dans un des secteurs de spécialisation. Pré-sélection sur dossier artistique avec CV et lettre de motivation.

Admission : entretien avec un jury devant lequel le candidat se présente muni de son dossier.

→ 4^e année

Conditions d'accès : être âgé de 28 ans au plus, au 31 décembre de l'année d'inscription et justifier soit d'un diplôme sanctionnant trois années consécutives validées dans une université ou école supérieure en France ou à l'étranger, dans un enseignement en rapport direct avec le secteur de spécialité choisi (niveau licence), soit de cinq années de pratique dans une profession artistique. Inscription dans un des secteurs de spécialisation.

Pré-sélection : sur dossier artistique avec CV et lettre de motivation et proposition de sujet pour le mémoire à rédiger durant la 4^e année.

Admission : entretien avec un jury devant lequel le candidat se présente muni de son dossier.

École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI - Les Ateliers)

L'École nationale supérieure de création industrielle est la seule école nationale supérieure exclusivement consacrée au design industriel. Ses diplômes sont des diplômes reconnus au grade de master et des post-masters.

Le design, tel qu'envisagé à l'ENSCI, est l'art de donner forme aux objets à dessein.

Le dessin est humain, social, sociétal, économique. Les objets sont ceux du XXI^e siècle, matériels et immatériels, systèmes, produits, services. La forme va de l'enveloppe extérieure visible, palpable, voire audible, de l'objet jusqu'à sa structure interne ; la première étant indissociable de la seconde.

L'ENSCI-Les Ateliers forme les designers du XXI^e siècle. Elle les prépare à être des médiateurs et des intégrateurs de divers champs disciplinaires ou de diverses fonctions dans l'entreprise. La pédagogie se construit à la confluence des arts, des sciences humaines et sociales, de l'ingénierie et des technologies, de l'économie et du management.

L'ENSCI a fait le pari d'une formation ambitieuse et pluridisciplinaire, théorique et pratique, avec l'apprentissage intensif du projet dans des « ateliers de projets » dirigés par des designers professionnels.

L'ENSCI a ouvert en 2009 une résidence au cœur d'un laboratoire du CEA à Grenoble (LETI). L'objectif est de rapprocher les élèves designers de la recherche afin d'inventer des futurs possibles en proposant de nouveaux usages de technologies par la création d'objets, matériels et/ou immatériels, répondant à des enjeux contemporains. Cette implantation constitue une réelle innovation organisationnelle, une « première mondiale », et s'inscrit sur l'axe stratégique majeur de l'ENSCI : rapprocher sciences (dont SHS) et création, recherche et design.

L'ENSCI est membre fondateur du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Hautes études, Sorbonne, arts et métiers » et un acteur de l'Initiative d'excellence « Paris Novi Mundi Université » (IDEX PNMU), dans le cadre des Investissements d'avenir.

CYCLE SUPÉRIEUR DE RECHERCHE, CRÉATION ET INNOVATION (ENSADLAB)

L'EnsAD développe une ambitieuse politique de recherche, avec son Laboratoire de Recherche, EnsadLab, créé en 2007, qui comprend une dizaine de programmes de recherche. Sélection sur dossier (minimum Bac+5). Cycle de 3 ans.

L'École est associée au doctorat d'art et de création SACRE (Sciences, Arts, Création, recherche) dans le cadre de la nouvelle université de recherche Paris Sciences et Lettres (PSL) et de l'IDEX.

CURSUS ET DIPLÔME

Le cursus comprend 5 années d'études :

- la 1^{re} année est pluridisciplinaire.
- la 2^e année marque l'entrée dans l'une des 10 spécialisations et confronte leurs différentes méthodologies.
- la 3^e année permet de développer et d'approfondir la maîtrise d'une spécialisation.
- la 4^e année se partage entre un semestre à l'École ou dans une école étrangère, un stage de 3 mois minimum dans une structure professionnelle, et la rédaction d'un mémoire.
- la 5^e année est une année de synthèse consacrée à la réalisation du projet de diplôme à caractère professionnel (Grand Projet).

Le diplôme de l'EnsAD confère le grade de master. Il est également certifié au niveau I dans le Répertoire national des certifications professionnelles (concepteur-créateur).

Nombre de diplômés par an : 120 en moyenne.

Par ailleurs, l'établissement accueille quelques stagiaires en formation continue.

DIPLÔMES ET POST-DIPLÔMES

L'ENSCI délivre deux diplômes d'établissement en formation initiale : « créateur industriel » et « designer textile », tous deux conférant le grade de master.

Des doubles diplômes sont proposés avec l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6), l'École Centrale, l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers, le CELSA, l'École nationale supérieure d'architecture de Paris – Belleville.

L'ENSCI propose également des cursus post-master :

- Mastère spécialisé « Création et technologie contemporaine »,
- Mastère spécialisé « Innovation by design »,
- Post-master « Nouveau design », avec deux orientations générales : numérique et matériaux.

RECHERCHE

Au sein de son laboratoire de recherche, le Paris Design Lab, l'ENSCI accueille des post-docs et des thésards et propose à de jeunes designers diplômés des parcours d'initiation à la recherche par la pratique de projets avancés et de publications associées.

L'ENSCI est un membre actif du Laboratoire d'excellence (LABEX) « Création, arts, patrimoine » dans le cadre de l'IDEX PNMU, Paris Novi Mundi Université.

ACTIONS INTERNATIONALES

Tous les élèves effectuent un stage professionnel obligatoire d'un semestre, en France ou, pour plus de la moitié d'entre eux, à l'étranger, et un grand nombre se rend en Europe ou à l'étranger pour un échange universitaire.

L'établissement compte actuellement près de 80 écoles et universités partenaires à travers le monde. Trois d'entre elles constituent des têtes de pont : Chiba University au Japon, National University of Singapore à Singapour et Parsons, The New School for Design à New-York.

Le MEDes (Master of European Design), organisé avec six autres instituts européens, permet une large ouverture sur l'Europe pour les élèves engagés dans ce cursus.

ADMISSION « CRÉATEUR INDUSTRIEL »

L'admission à l'école se fait par la voie d'un concours ouvert à tout candidat, français ou étranger ayant une bonne pratique de la langue française. Un cursus adapté est proposé aux élèves anglophones ayant des bases de français. La session de concours a lieu au printemps. Les études ont une durée variable en fonction de la catégorie d'entrée et sont adaptées en fonction du niveau et de la progression de chaque élève (cursus individualisés) :

Catégorie I (Bac toutes séries) : 5 ans d'études

Catégorie II (Bac +2) : 4 ans d'études

Catégorie III (Bac +3 et plus) : 3 ans d'études

Catégorie IV : 3 ans d'études minimum avec une expérience professionnelle d'au moins 4 ans.

ADMISSION « DESIGNER TEXTILE »

L'ENSCI Design Textile prépare, en trois ans, au diplôme de designer textile. Les élèves, pour être admis, doivent avoir le niveau Bac+3.

École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI - Les Ateliers)

48, rue Saint-Sabin

75011 Paris

Tél. : 01 49 23 12 12

www.ensci.com

École nationale supérieure des beaux-arts (Beaux-arts de Paris)

L'ENSBA forme des étudiants se destinant à la création artistique de haut niveau. La formation conjugue les éléments fondateurs d'une démarche artistique et les enjeux de l'art contemporain. La pédagogie

est articulée autour du travail en atelier de pratiques artistiques, sous la conduite d'artistes de renom. Elle favorise la diversité des pratiques, la multiplicité des champs d'expérimentation et la transdisciplinarité. Parallèlement, les enseignements théoriques constituent un socle indispensable de la formation, ainsi que les enseignements des techniques de création, des plus traditionnelles aux plus innovantes. Les enseignements sont répartis par départements : pratiques artistiques, technicités, enseignements théoriques, langues, et par pôles : dessin, impression-édition, numérique.

École nationale supérieure des beaux-arts
14, rue Bonaparte
75272 Paris Cedex 06
Tél. : 01 47 03 50 00
www.ensba.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

Pré-admission :

sur dossier de travaux personnels.

Admission :

→ 1^{re} année : avoir entre 18 et 24 ans. Épreuves de culture et d'analyse, de dessin et entretien devant un jury.
→ En cours d'études (2^e année et plus) : avoir entre 18 et 26 ans et un diplôme validant au minimum deux années d'études supérieures. Entretien devant un jury.

CURSUS ET DIPLÔMES EN 1^{ER} ET 2^E CYCLES

Le cursus de cinq ans se décompose en deux cycles :

→ un 1^{er} cycle de trois ans, permettant à l'étudiant de maîtriser les éléments théoriques et techniques fondamentaux et d'identifier son projet personnel, sanctionné par le diplôme de 1^{er} cycle ;
→ un 2^e cycle de deux ans, consacré à la préparation au diplôme national d'arts plastiques (DNSAP), enrichi par une ouverture dans le cadre d'échanges internationaux ou de stages professionnels en 4^e année, conforté par une recherche théorique aboutissant à la soutenance d'un

mémoire au premier semestre de la 5^e année ainsi qu'un séminaire alliant théorie et pratique en 5^e année.

Le DNSAP est reconnu au grade de master. Dans l'ensemble de leur scolarité, les étudiants bénéficient d'une grande diversité d'enseignements théoriques (esthétique, histoire et théories de l'art, anthropologie et histoire, cinéma, littérature) ou techniques (dessin, morphologie, techniques de la peinture, modelage, moulage, taille, fonderie, lithographie, sérigraphie, fresque, gravure, vitrail, photographie, nouvelles technologies, etc.).

LA RECHERCHE : LE PROGRAMME ARP/SACRE

À la rentrée 2012, s'est ouvert à l'ENSBA un programme de recherche de niveau doctoral ARP, Art, Recherche, Pratique lié à la formation doctorale SACRe mise en place au sein de l'université de recherche PSL, Paris Sciences et Lettres par cinq écoles partenaires : Conservatoires nationaux supérieurs de théâtre, et de musique et danse de Paris, École normale supérieure, École nationale supérieure des arts décoratifs, École nationale supérieure des beaux-arts. Le programme ARP/SACRe est destiné à des artistes français ou de nationalité étrangère, dont l'ambition est de développer un projet de recherche fondé sur une pratique artistique.

→ Durée des études : 3 ans.

→ Conditions d'admission : être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau master et être engagé dans une pratique artistique autonome.

Présélection : sur projet de recherche et sur dossier artistique. Sélection : entretien avec un jury puis validation par une commission de PSL.

→ Nombre de doctorants : 4 par année universitaire

AIMS

Une formation diplômante d'artiste intervenant en milieu scolaire est proposée depuis 2010 et organisée en partenariat avec l'Inspection générale de l'Éducation nationale, la Ville de Saint-Ouen, grâce au mécénat des Fondations Edmond de Rothschild.

Le programme est fondé sur l'expérience d'un projet artistique et culturel réalisé avec une classe, dans le cadre d'une résidence dans une école ou un collège ainsi qu'un travail de recherche devant aboutir à un mémoire ayant pour sujet l'analyse de la spécificité du rôle de l'artiste dans une démarche d'éducation et de transmission à partir de l'expérience menée pendant l'année. Le programme prévoit également que chacun des artistes puisse développer sa propre pratique artistique.

→ Durée des études : 1 an

→ Conditions d'admission : être titulaire d'un DNSAP de l'ENSBA depuis moins de trois ans

→ Présélection : sur projet d'un travail artistique mené avec une classe et sur dossier artistique

→ Sélection : entretien avec un jury

→ Nombre d'étudiants admis :

5 en 2012/2013

SÉMINAIRE ENSBA - ÉCOLE DU LOUVRE

Ce séminaire, intitulé *La vie tumultueuse des œuvres d'art contemporain*, vise à former les participants à la gestion scientifique des œuvres d'art contemporain, en particulier des installations complexes : documentation, archivage, conservation et restauration. Cinq journées de conférences et des visites sont prévues au cours de l'année universitaire. Il est ouvert à huit étudiants diplômés de l'ENSBA, inscrits en post-diplôme.

CURSUS ET DIPLÔME

Trois années d'études sanctionnées par le diplôme de l'École Nationale Supérieure de la Photographie, reconnu au grade de master et enregistré au niveau I de la certification professionnelle. L'École développe depuis plusieurs années un programme de troisième cycle en collaboration avec l'Université d'Aix Marseille (AMU) qui vise un doctorat de création prévu pour la rentrée 2013-2014.

L'École dispense des cours du soir et a ouvert en 2007 un département de formation professionnelle continue actuellement en pleine expansion. Une licence professionnelle est en cours d'élaboration avec l'Université d'Avignon.

École nationale supérieure de la photographie d'Arles

École nationale supérieure de la photographie d'Arles
16, rue des Arènes
BP 10149 - 13361 Arles Cedex
Tél. : 04 90 99 33 33
www.ensp-arles.com

L'École Nationale Supérieure de la Photographie est la seule école nationale supérieure d'art en France spécifiquement dédiée au médium photographique. Organisée autour d'ateliers techniques dont les équipes

sont constamment renouvelés et remis à niveau, structurée par une solide équipe d'artistes enseignants, de chercheurs et de chefs d'ateliers, la pédagogie fait, tout au long de l'année, appel à un grand nombre d'intervenants (photographes, vidéastes, artistes, historiens de l'art et de la photographie, critiques, écrivains, théoriciens...). Les travaux des étudiants et anciens étudiants font l'objet d'expositions régulières, en France et à l'étranger, et beaucoup figurent dans des collections publiques et privées nationales et internationales, ainsi que dans les publications de l'École qui sont aussi des

outils de recherche : la revue « *Infra-mince* » et la collection « *Anticaméra* ».

La formation, ouverte sur un vaste réseau de relations internationales, prépare les étudiants à une insertion professionnelle dans les contextes les plus divers : les milieux artistiques, le journalisme et les médias, l'enseignement ou la recherche, et la plupart des métiers demandant des compétences en matière d'images numériques, fixes ou animées (édition, photothèques, conservation, milieux médicaux et scientifiques...). La pluridisciplinarité est donc valorisée, associant les aspects pratiques, techniques et théoriques.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sur concours pour des candidats ayant un niveau Bac + 2 minimum
25 étudiants par promotion

Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains

Le Fresnoy est un centre d'enseignement, de production et de diffusion, au croisement de toutes les disciplines artistiques, audiovisuelles et multimédia. Il permet aux étudiants de réaliser pendant leur cursus de deux ans, deux projets bénéficiant de moyens techniques et d'un accompagnement pédagogique de haut niveau :

- direction de projets assurée par des artistes de renom comme Hans Op de Beeck, Jean-François Peyret, Scanner-Robin Rimbaud, Mathieu Amalric, Nicolas Reeves ;
- équipements professionnels couvrant toute la gamme de la production à la postproduction en photographie, cinéma, vidéo, création sonore et musicale, création numérique et multimédia ;
- enveloppe financière pour chaque production ;
- accompagnement à la diffusion des œuvres, au Fresnoy et dans le réseau des institutions partenaires, en France et à l'étranger.

CONDITIONS D'ADMISSION

La procédure de sélection est ouverte à tous les candidats, sans distinction de sexe ou de nationalité, âgés de 35 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours.

Les candidats doivent pouvoir justifier :

- soit du Baccalauréat (ou équivalence reconnue) + 5 années d'études attestées par un titre ou diplôme ;
 - soit du Baccalauréat (ou équivalence reconnue) suivi de 7 années d'expérience artistique ou professionnelle, et sous réserve de joindre au dossier d'inscription administrative un argumentaire (une page maximum) précisant en quoi leur expérience les a préparés au cursus du Fresnoy.
- Date limite d'envoi du dossier de présélection : début mai
dossier d'inscription en ligne sur www.lefresnoy.net
Information et visite : février / mars

CURSUS ET DIPLÔME

Les études durent deux ans. Le diplôme délivré est le diplôme du Fresnoy reconnu par le ministère de la culture et de la communication.

Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains

22, rue du Fresnoy - BP 80179
59202 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 28 38 00
communication@lefresnoy.net
www.lefresnoy.net

40 écoles supérieures d'art, nationales ou territoriales, délivrent des diplômes nationaux

L'enseignement supérieur des arts plastiques se caractérise par une forte présence des écoles relevant de la responsabilité des collectivités territoriales (75% du réseau). L'ensemble des écoles d'art (territoriales et nationales) a fait l'objet d'une réforme afin d'être harmonisé avec le schéma européen (LMD). Les enseignements fonctionnent par semestre et sont sanctionnés par des ECTS (unités d'enseignement capitalisables et transférables), reconnus dans l'espace européen.

L'école d'art est avant tout un lieu de recherche et de création où la transmission des savoirs et des pratiques s'opère selon des modes d'appropriation diversifiés. La pédagogie fait alterner travaux de groupe et suivi de projets individuels. Le corps enseignant est composé de spécialistes des disciplines théoriques (histoire de l'art, philosophie, sciences humaines) et de praticiens de la création. La caractéristique de cet enseignement résulte de son caractère professionnalisant permettant des échanges permanents entre la théorie et la pratique. Les stages, y compris dans les écoles à l'étranger, sont fréquents.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission en école d'art se fait sur concours. Pour se présenter aux concours d'entrée des écoles offrant des cursus conduisant aux diplômes nationaux, les candidats doivent être titulaires du baccalauréat. Des dérogations peuvent cependant être exceptionnellement accordées par les directeurs d'établissement. Il est possible d'intégrer une école en cours de cursus : les candidats sont évalués par un jury à partir du dossier qu'ils présentent (travaux personnels et justification de diplômes déjà obtenus).

CURSUS ET DIPLÔMES

Les écoles supérieures d'art, qu'elles soient nationales ou qu'elles relèvent des collectivités territoriales, préparent leurs étudiants aux diplômes suivants :

- le diplôme national d'arts plastiques (DNAP),
- le diplôme de réalisateur-designer, connu sous l'intitulé «diplôme national d'arts et techniques», DNAT),
- le diplôme de créateur-concepteur en expressions plastiques (connu sous l'intitulé «diplôme national supérieur d'expression plastique», DNSEP).

Ces diplômes peuvent aussi être obtenus par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le DNAP sanctionne trois années d'enseignement : une première année suivie d'une phase dite «programme» de deux années.

Le DNAT se prépare en trois années et offre trois options possibles : le design graphique, le design d'espace et le design de produits. Le DNAT est inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles au niveau II. Les étudiants peuvent, en cours de cursus, passer d'une école à l'autre, dès lors qu'ils ont obtenu les unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS) requises.

Le DNSEP sanctionne une phase dite «projet», de deux années. Trois options sont possibles : l'art, la communication et le design. Certaines options peuvent avoir des orientations spécifiques qui sont alors précisées par des mentions. Toutes les écoles ne proposent pas l'enseignement de la totalité des trois options. Le DNSEP est inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles au niveau I, et il confère le grade de master.

Les formations aux métiers d'art

→ Institut national des métiers d'art

23, av. Daumesnil
75012 Paris
Tél. : 01 55 78 83 85
duriez@inma-france.org
www.maitresdart.com

Les métiers d'art procèdent d'une part de la création et d'autre part de la sauvegarde des savoir-faire traditionnels. Les formations aux métiers d'art proposées par les ministères de la culture et de l'éducation nationale sont multiples : arts de la terre et feu, bijouterie et orfèvrerie, estampe et livre, facture instrumentale, mécanique, métal, meuble, textile et mode...

Le site internet de l'Institut national des métiers d'art (INMA) centralise désormais l'ensemble des informations, présente les contenus pédagogiques de ces formations et permet de mettre en perspective les orientations possibles dès la classe de 3^e.

www.institut-metiersdart.org/formations-metiers-d-art

Une recherche par domaine (bois, métal, etc.), par métier, par mot-clef, permet une consultation active, à l'aide d'un fléchage des différents parcours et diplômes possibles. Ce site renvoie à des fiches sur les établissements et leur fonctionnement et indique la procédure à suivre pour la validation des acquis de l'expérience (VAE).

40 écoles supérieures d'art, nationales et territoriales

Alsace

Haute École des Arts du Rhin

Mulhouse et Strasbourg

- Site Le Quai Mulhouse [siège social]

Le Quai, école supérieure d'art

3, quai des Pêcheurs

68200 Mulhouse

Tél. : 03 69 77 77 20

www.lequai.fr

- Site de Strasbourg

École supérieure des arts décoratifs

1, rue de l'Académie

67000 Strasbourg

Tél. : 03 69 06 37 77

www.esad-stg.org

Aquitaine

École supérieure d'art des Rocailles de l'agglomération Côte Basque-Adour

Villa des Rocailles

11, rue Pierre Moussempe

64200 Biarritz

Tél. : 05 59 47 80 02

www.esa-rocailles.fr

École des beaux-arts de Bordeaux

7, rue des Beaux-Arts

33800 Bordeaux

Tél. : 05 56 33 49 10

www.ebabx.fr

École supérieure d'art des Pyrénées Pau-Tarbes

- Site de Pau [siège social]

Villa Formose

74, allée de Morlaàs

64000 Pau

Tél. : 05 59 02 20 06

www.esapyrenees.fr

- Site de Tarbes

Jardin Massey

Place Henri Borde

65000 Tarbes

Tél. : 05 62 93 10 31

www.esapyrenees.fr

Auvergne

École supérieure d'art de Clermont Métropole

25, rue Kessler

63000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 17 36 10

www.esacm.fr

Bourgogne

École nationale supérieure d'art de Dijon

3, rue Michelet

21000 Dijon

Tél. : 03 80 30 21 27

www.ensa-dijon.fr

École media art - Fructidor de Chalon-sur-Saône

34, rue Fructidor

71100 Chalon-sur-Saône

Tél. : 03 85 48 14 11

www.emafructidor.com

Bretagne

École européenne supérieure d'art de Bretagne - Brest, Lorient, Quimper et Rennes

- Site de Brest

École supérieure d'art

18, rue du Château

29200 Brest

Tél. : 02 98 00 87 20

www.eesab.fr

www.esa-brest.fr

- Site de Lorient

École supérieure d'art

1, avenue de Kergroise

56100 Lorient

Tél. : 02 97 35 31 70

www.eesab.fr

http://eesab.lorient.fr

- Site de Quimper

École supérieure d'art

8, esplanade François Mitterrand

29000 Quimper

Tél. : 02 98 55 61 57

www.eesab.fr

www.esa-quimper.fr

- Site de Rennes [siège social]

École des beaux-arts

34, rue Hoche

35000 Rennes

Tél. : 02 23 62 22 60

www.eesab.fr

www.erba-rennes.fr

Centre

École nationale supérieure d'art de Bourges

7, rue Édouard Branly

BP 297 - 18006 Bourges Cedex

Tél. : 02 48 69 78 78

www.ensa-bourges.fr

École supérieure d'art et de design d'Orléans

14, rue Dupanloup

45000 Orléans

Tél. : 02 38 79 24 67

www.esad-orleans.com

Champagne-Ardenne

École supérieure d'art et de design de Reims

12, rue Libergier

51100 Reims

Tél. : 03 26 89.42.70

www.esad-reims.fr

Franche-Comté

Institut supérieur des beaux-arts de Besançon

12, rue Denis Papin

25000 Besançon

Tél. : 03 81 87 81 30

www.isbabesancon.com

Île-de-France

École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy

2, rue des Italiens,

Parvis de la Préfecture

95000 Cergy-Pontoise

Tél. : 01 30 30 54 44

www.ensapc.fr

Languedoc-Roussillon

École supérieure des beaux-arts de Montpellier Agglomération

130, avenue Yéhudi Menuhin

34000 Montpellier

Tél. : 04 99 58 32 85

www.esbama.fr

École supérieure des beaux-arts de Nîmes

Hôtel Rivet - 10, Grand Rue

30033 Nîmes

Tél. : 04 66 76 70 22

www.nimes.fr

Haute école d'art de Perpignan

3, rue du Maréchal Foch

BP 20931 - 66931 Perpignan Cedex

Tél. : 04 68 66 31 84

www.epcc-heart.eu

Limousin

École nationale supérieure d'art de Limoges

19, avenue Martin Luther King

BP 73824 - 87038 Limoges Cedex 01

Tél. : 05 55 43 14 00

www.ensa-limoges.fr

Lorraine

École supérieure d'art de Lorraine - Metz, Épinal

- Site de Metz [siège social]

1, rue de la Citadelle

57000 Metz

Tél. : 03 87 39 61 30

http://esam.metzmetropole.fr

- Site d'Épinal

15, rue des Jardiniers

88000 Épinal

Tél. : 03 29 68 50 66

www.esae.fr

École nationale supérieure d'art de Nancy

1, avenue Boffrand

BP 13129 - 54013 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 41 61 61

www.ensa-nancy.fr

Martinique

Campus caribéen des arts de Martinique

Rue Carlos Finlay

97200 Fort-de-France

Tél. : 05 96 60 65 29

Midi-Pyrénées

Institut supérieur des arts de Toulouse

5, quai de la Daurade

31000 Toulouse

Tél. : 05 61 22 29 98

www.isdat.eu

Nord-Pas-de-Calais

École supérieure d'art du Nord - Pas-de-Calais de Cambrai

7 rue du Paon

BP 361 - 59407 Cambrai Cedex

Tél. : 03 27 72 78 78

http://esac-cambrai.net

École supérieure d'art du Nord-Pas de Calais-Dunkerque et Tourcoing

- Site de Dunkerque

5, rue de l'Esplanade

59140 Dunkerque

Tél. : 03 28 63 72 93

www.esa-n.info

- Site de Tourcoing [siège social]

36 bis, rue des Ursulines

59200 Tourcoing

Tél. : 03 59 63 43 20

www.esa-n.info

École supérieure d'art et de design de Valenciennes

132, avenue du faubourg de Cambrai

59300 Valenciennes

Tél. : 03 27 22 57 59

www.esad.valenciennes.fr

Basse-Normandie

École supérieure d'arts & médias de Caen-Cherbourg

- Site de Caen [siège social]

17, Cours Caffarelli

14000 Caen

Tél. : 02 14 37 25 00

www.esam-c2.fr

- Site de Cherbourg

61, rue de l'Abbaye

50100 Cherbourg-Octeville

Tél. : 02 14 37 25 00

www.esam-c2.fr

Haute-Normandie

École supérieure d'art et design Le Havre Rouen

- Campus Le Havre

65, rue Demidoff

76600 Le Havre

Tél. : 02 35 53 30 31

www.esadhar.fr

- Site de Rouen [siège social]

Aître Saint-Maclou

186, rue Martainville

76000 Rouen

Tél. : 02 32 08 13 96

www.esadhar.fr

Pays de la Loire

École supérieure des beaux-arts Tours Angers Le Mans

- Site d'Angers [siège social] Hôtel d'Ollone

72, rue de Bressigny
49100 Angers
Tél. : 02 41 24 13 50
www.esba-talm.fr
www.esba-angers.eu

- Site de Tours

Jardin François 1er
BP 31152 - 37011 Tours Cedex 01
Tél. : 02 47 05 72 88
www.esba-talm.fr
www.esbat-tours.fr
Diplôme d'études supérieures
en conservation, restauration
d'œuvres sculptées

- Site Le Mans

28, avenue Rostov-sur-le-Don
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 47 38 53
www.esba-talm.fr
www.esba-lemans.fr

École supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole

Place Dulcie September
BP 20119 - 44000 Nantes Cedex 1
Tél. : 02 40 35 90 20
www.esba-nantes.fr

Picardie

École supérieure d'art et de design d'Amiens

40, rue des Teinturiers
80080 Amiens
Tél. : 03 22 66 49 90
www.esad-amiens.fr

Poitou-Charentes

École européenne supérieure de l'image (EESI) Angoulême-Poitiers

- Site Angoulême [siège administratif]
134, rue de Bordeaux
16000 Angoulême
Tél. : 05 45 92 66 02
www.eesi.eu

- Site Poitiers

26, rue Jean Alexandre
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 96 53
www.eesi.eu

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

École supérieure d'art Felix Ciccolini d'Aix-en-Provence

1, rue Émile Tavan
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 91 88 70
www.ecole-art-aix.fr

École d'art d'Avignon

Hôtel de Montfaucon
7, rue Violette
84000 Avignon
Tél. : 04 90 27 04 23
www.esa-avignon.org
Diplôme d'études supérieures en conservation,
restauration d'œuvres peintes

École supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée

184, avenue de Luminy
13288 Marseille Cedex 09
Tél. : 04 91 82 83 10
www.esadmm.fr

École nationale supérieure d'art de Nice - Villa Arson

20, avenue Stéphen Liégeois
06105 Nice Cedex 2
Tél. : 04 92 07 73 73
www.villa-arson.org

École supérieure d'art de Toulon-Provence-Méditerranée

168, bd du Commandant Nicolas
83000 Toulon
Tél. : 04 94 62 01 48
www.esart-tpm.fr

La Réunion

École supérieure d'art de La Réunion

102, rue du 20 décembre 1848
BP 246 97826 Le Port Cedex
Tél. : 02 62 43 08 01
www.esareunion.com

Rhône-Alpes

École d'art de la communauté d'agglomération d'Annecy

52 bis, rue des Marquisats
74000 Annecy
Tél. : 04 50 33 65 50
www.esaaa.fr

École supérieure d'art et design Grenoble-Valence

- site ESAD Grenoble
25, rue Lesdiguières
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 86 61 30
www.esad-gv.fr

- site ESAD Valence

Place des Beaux-Arts
26000 Valence
Tél. : 04 75 79 24 00
www.esad-gv.fr

École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon

Les Subsistances
8 bis, Quai Saint-Vincent
69001 Lyon
Tél. : 04 72 00 11 71
www.ensba-lyon.fr

École supérieure d'art et design de Saint-Étienne

3, rue Javelin Pagnon
42048 Saint-Étienne 1
Tél. : 04 77 47 88 00
www.esadse.fr

Autres organismes

Administration générale du Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie

L'Administration générale du Mobilier national et des manufactures propose une formation initiale aux métiers de licier, de restaurateur de tapis ou de tapisserie. D'une durée de quatre ans, ces études aboutissent à un diplôme de niveau IV qui donne accès au concours d'entrée dans le corps des techniciens d'art du ministère de la culture et de la communication.

Administration générale du Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie

-----> Délégation aux formations
1, rue Barbier du Mets
75013 Paris
Tél. : 01 44 08 52 00
www.mobiliernational.
culture.gouv.fr (rubrique
Professionnels / Formation)

Manufacture nationale de Sèvres

Le centre de formation de la manufacture de Sèvres forme les stagiaires, recrutés après concours ouverts par le ministère de la culture (maître ouvrier spécialité « ouvrier céramiste », technicien d'art spécialité « métiers de la céramique »), sur trois années d'apprentissage, dans les ateliers et au centre de formation.

Manufacture nationale de Sèvres

Place de la Manufacture
92310 Sèvres
Tél. : 01 46 29 22 00
www.sevresceramique.fr
(rubrique Production / Centre
de formation)
Contact : formations@
sevresceramique.fr

ADRESSES UTILES

Ministère de la culture et de la communication

Direction générale de la création artistique (service arts plastiques)

62, rue Beaubourg
Paris Cedex 03

-----> Département des écoles supérieures d'art et de la recherche

Tél. : 01 40 15 75 70 (accueil uniquement sur rendez-vous.)

-----> Inspection de la création artistique - Collège des arts plastiques

Tél. : 01 40 15 73 67 et 01 40 15 73 77 (accueil uniquement sur rendez-vous.)

www.culturecommunication.gouv.fr

(rubrique Disciplines et secteurs / Arts plastiques)

Centre national des arts plastiques

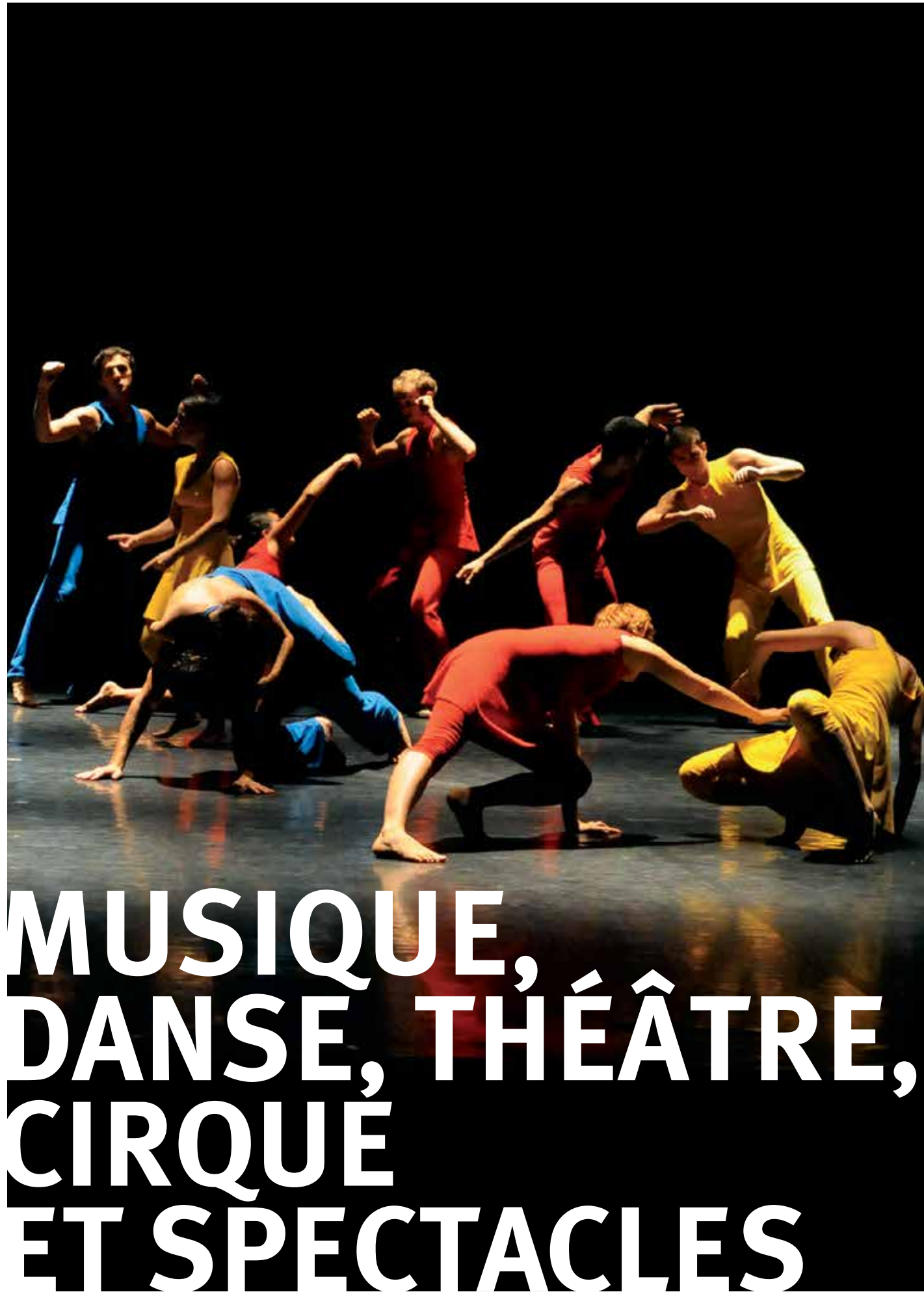
Tour Atlantique

1, place de la Pyramides (1^{er} étage)

92911 Paris-La Défense

Tél. : 01 46 93 99 50

Centre de ressources sur les arts plastiques : www.cnap.fr



MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE, CIRQUE ET SPECTACLES

MUSIQUE DANSE THEATRE CIRQUE ET SPECTACLES

Les métiers du spectacle vivant

Le spectacle vivant est un secteur d'emploi composite à plusieurs titres. Il regroupe des disciplines et des esthétiques différenciées et l'on observe une juxtaposition de groupes professionnels qui forment des segments relativement étanches du marché de l'emploi et qui se définissent selon une combinaison de critères : la nature de l'activité (artistique, technique, administrative), la forme de l'emploi (CDI, CDD, etc.), la catégorie socioprofessionnelle (artistes, cadres, techniciens, ouvriers, employés).

Le spectacle vivant mobilise une multitude de métiers (près de 250 ont été répertoriés). Certains concernent quelques milliers de salariés (musicien, danseur, comédien, artiste de cirque, régisseur, technicien du son...), tandis que d'autres font référence à des spécialités rares (régisseur d'orchestre, notateur du mouvement, plumassier, perruquier posticheur...).

La branche du spectacle vivant est composée d'une mosaïque d'entreprises aux activités diverses (production, diffusion, accueil de spectacles, prestations de services). De plus, deux secteurs professionnels aux logiques économiques spécifiques cohabitent : l'un bénéficie du soutien des pouvoirs publics ou des organismes professionnels, l'autre repose sur l'initiative privée.

Les écoles d'enseignement supérieur relevant du ministère de la culture et de la communication accompagnent vers les métiers du spectacle des étudiants à la vocation affirmée, qui ont généralement suivi au préalable un enseignement spécialisé dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre au sein des conservatoires classés par l'État, mais également dans les domaines du cirque, des marionnettes, des arts de la rue ou des techniques du spectacle au sein de structures dites « pré-professionnelles ».

L'enseignement initial

Le ministère de la culture et de la communication exerce un contrôle pédagogique sur un réseau d'établissements d'enseignement initial, spécialisé dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ces établissements ont pour mission principale la sensibilisation et la formation spécialisée des amateurs. Certains parmi eux proposent également un cycle d'orientation professionnelle.

Ce réseau est constitué par des conservatoires classés selon leur rayonnement territorial, dont les enseignements sont définis par les schémas d'orientation pédagogique en musique, danse et théâtre.

L'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur forment essentiellement des interprètes, des enseignants et des techniciens du spectacle au sens large.

Les formations qu'ils dispensent conduisent le plus souvent :

→ vers un diplôme national supérieur professionnel (DNSP) d'interprète : musicien, comédien, danseur, prochainement d'artiste de cirque, en lien avec une licence délivrée par une université. De ce fait, le DNSP est intégré dans le schéma européen de l'enseignement supérieur (licence-master-doctorat) ;

→ vers des diplômes d'enseignant : diplôme d'État (DE) de professeur de musique et de professeur de danse, d'enseignement du théâtre et d'enseignement du cirque, certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur de musique, de danse, d'art dramatique et de directeur des conservatoires ;

→ vers des diplômes d'établissement, notamment les diplômes des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, délivrés dans le domaine de la musique à l'issue d'un cursus de 5 années d'études (2^e cycle d'enseignement supérieur) et reconnus depuis 2010 par le ministère chargé de l'enseignement supérieur comme conférant le grade de master à ses titulaires ;

Les conditions d'accès et les cursus d'études varient selon les établissements et les spécialités. Les diplômes nationaux supérieurs professionnels (DNSP) sont inscrits au niveau II du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et peuvent être obtenus par la voie de la formation initiale et continue, par la voie de l'apprentissage et par la validation des acquis de l'expérience.

Musique

La formation des interprètes

Les études s'effectuent :

→ Dans deux établissements publics, les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon qui rassemblent à eux deux plus de 2 000 étudiants :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)
209, avenue Jean Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 40 40 45 45
www.cnsmdp.fr

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL)
3, quai Chauveau
69266 Lyon Cedex 09
Tél. : 04 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

Le recrutement s'effectue sur concours à des âges variables en fonction de la formation choisie. Des modalités sont prévues pour accueillir les étudiants plus jeunes et particulièrement brillants.

CURSUS

Les études musicales, réparties au sein de neuf départements, sont organisées en 3 cycles :

→ Un 1^{er} cycle de trois ans conduit à l'obtention du DNSP de musicien. La préparation de ce diplôme est associée à celle d'une licence délivrée par les universités Paris Sorbonne Paris IV et Lyon Lumière - Lyon II.

→ Un 2^e cycle de deux ans conduit à l'obtention d'un diplôme d'établissement qui, depuis 2010, confère le grade de master à ses titulaires.

→ Un 3^e cycle doctoral est aujourd'hui ouvert aux étudiants en musique des CNSMD de Paris et de Lyon en partenariat respectivement avec l'université Paris IV-Sorbonne, et les universités Lyon II et Jean Monnet de Saint-Étienne.

Le DNSP de musicien aujourd'hui délivré par les deux établissements se décline en trois spécialités : instrumentiste/ chanteur, direction d'ensembles vocaux et instrumentaux et métiers de la création musicale.

Par ailleurs, le CNSMD de Paris propose une formation supérieure spécifique dans le domaine des métiers du son conduisant à un diplôme de musicien-ingénieur du son.

→ Dans huit établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le DNSP de musicien :

Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris—Boulogne-Billancourt
14, rue de Madrid
75008 Paris
Tél. : 01 44 70 64 37
www.pspbb.fr

Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Denis-Ile de France – Pôle sup' 93
13, rue Léopold Réchossièrre
93000 Aubervilliers
Tél. : 01 43 11 25 05
www.polesup93.fr

Le pont supérieur, pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire
c/o Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes
26, rue Hoche
35000 Rennes
Tél. : 02 23 62 10 69
www.lepontsuperieur.eu

Centre d'études supérieures de musique et de danse (CESMD) de Poitou-Charentes
10, rue de la Tête noire
86001 Poitiers Cedex 01
www.cesmd-poitoucharentes.org

École d'enseignement supérieur des beaux-arts et du spectacle vivant de Toulouse (dont le département de formation supérieure en musique et en danse est le CESMD de Toulouse)
12, place Saint-Pierre
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 12 32 88
www.cesmd-toulouse.fr

Pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne
36-38, rue Chabot Charny
21000 Dijon
Tél. : 03 80 58 98 90
www.pesm-bourgogne.fr

Haute École des Arts du Rhin - Académie supérieure de musique de Strasbourg
1, place Dauphine
67076 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 43 68 00
www.conservatoire.strasbourg.eu

Pôle supérieur d'enseignements artistiques Nord— Pas-de-Calais
Rue Alphonse Colas
59000 Lille
Tél. : 03 28 36 67 94
www.mairie-lille.fr
(rubrique Culture / Apprendre et pratiquer)

La formation des enseignants

Les enseignants et les musiciens-intervenants en milieu scolaire jouent un rôle important dans la transmission, l'enseignement des arts et la sensibilisation du plus grand nombre. En vue de garantir la qualité du service public de l'enseignement des arts dans le cadre des réglementations en vigueur, le ministère de la culture et de la communication (direction générale de la création artistique) soutient leur formation, généralement avec les collectivités territoriales, notamment les conseils régionaux, par l'intermédiaire :

--- Des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le diplôme d'État (DE) de professeur de musique. Ce réseau est constitué des Centres de formation à l'enseignement de la danse et de la musique (CEFEDM) ainsi que du Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse de Bordeaux Aquitaine et de certains des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le DNSP de musicien : CESMD de Poitou-Charentes, Pôle d'enseignement supérieur de la musique de Bourgogne (PESM), École d'enseignement supérieur des beaux-arts et du spectacle vivant de Toulouse, Le pont supérieur Bretagne pays de la Loire, Pôle Nord-Pas-de-Calais. Ces derniers proposent des parcours de formation articulés entre le DE de professeur de musique et le DNSP de musicien permettant aux étudiants d'obtenir les deux diplômes au sein d'un même cursus d'études. L'ensemble de ces établissements ont également en charge la mise en œuvre de l'accès au DE de professeur de musique par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

CEFEDM de Lorraine-Metz
2, rue de Paradis
BP 24081 Metz Cedex 1
Tél. : 03 87 74 28 38
www.cefedem-lorraine.fr

CEFEDM d'Île-de-France
Rueil-Malmaison
182-184, avenue
Paul Doumer
91500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 41 96 20 00
cefedem-idf.com

CEFEDM de Normandie
27, rue Pierre Corneille
76800 Saint-Étienne
du Rouvray
Tél. : 02 32 76 07 08
www.cefedem-normandie.com

**Le pont supérieur, pôle
d'enseignement supérieur**
Bretagne Pays de la Loire
32, rue Emile Péhant
44000 Nantes
Tel. : 02 40 89 90 50
www.lepontsuperieur.eu

CEFEDM Rhône-Alpes Lyon
14, Palais Grillet
BP 2024 - 69002 Lyon
Tél. : 04 78 38 40 00
www.cefedem-rhonealpes.org

CEFEDM Sud Aubagne
7, Bd Lakanal
13400 Aubagne
Tél. : 04 42 70 07 00
www.cefedem-sud.com

**Pôle d'enseignement
supérieur de la musique
et de la danse de Bordeaux**
Aquitaine
19, rue Monthyon
33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 91 36 84
www.cefedem-aquitaine.com

--- De neuf centres de formation des musiciens-intervenants (CFMI) intégrés aux universités :

CFMI de l'université Lille III
Domaine universitaire du « Pont de Bois »
Rue du Barreau
BP 60149 - 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 4173 11
cfmi.format.univ-lille3.fr/www/

CFMI de l'université Lyon II
95, boulevard Pinel
69677 Bron Cedex
Tél. : 04 78 29 07 21

CFMI de l'université Paris Sud (Paris XI)
Université Paris-Sud XI
91405 Orsay Cedex
Tél. : 01 69 15 62 80
www.cfmi.u-psud.fr

CFMI de l'université de Poitiers
85, route du Deffend
86550 Mignaloux-Beauvoir
Tél. : 05 49 52 00 16
<http://sha.univ-poitiers.fr/cfmi/>

CFMI de l'université Rennes II
Université Rennes 2
Place du recteur Henri Le Moal
CS 24307 - 35043 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 14 20 22
www.uhb.fr/cfmi/

CFMI de l'université Marc Bloch – Strasbourg
Université Marc Bloch
1, rue Froelich
BP 20186 - 67604 Sélestat Cedex
Tél. : 03 68 85 73 80

**Institut de formation des musiciens
intervenants**
à l'école - Université Toulouse II Le Mirail
5, allée Antonio Machado
31000 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 61 12 32 88
ifmi@univ-tlse2.fr

CFMI de l'université de Tours
Bel Air – La Guignière
37230 Fondettes
Tél. : 02 47 36 77 40
cfmi@univ-tours.fr

CFMI de l'université Aix-Marseille
29, avenue Robert Schumann
13621 Aix-en-Provence Cedex 01
Tél. : 04 42 95 32 40 / 04 42 95 32 60
cfmi@univ-provence.fr

--- Des deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon qui dispensent des formations conduisant à la délivrance du certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur de musique et aux fonctions de directeur de conservatoire.

La formation des interprètes

Les formations sont dispensées dans sept établissements d'enseignement supérieur dont trois établissements publics nationaux.

✚ Les deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon

CONDITIONS D'ADMISSION

Le recrutement s'effectue sur concours à des âges variables, en fonction de la formation choisie (danseur, notateur du mouvement), à partir de 14 ans pour les danseurs, de 21 ans pour les notateurs du mouvement.

CURSUS

En danse classique et en danse contemporaine, les études préparent au diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de danseur à l'issue de 3 années d'études, avec en amont deux années de préparation à Paris et une année à Lyon. La dernière année du cursus est consacrée à la pratique de la scène dans l'objectif de favoriser les conditions d'une insertion professionnelle rapide et durable. Les études menant au diplôme de notateur du mouvement durent de 1 à 3 années en notation Benesh ou en notation Laban.

✚ L'École de danse de l'Opéra national de Paris

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait par le biais d'un stage, dont l'accès est conditionné à une sélection et à l'issue duquel le stagiaire passe un examen d'entrée à l'école. Il existe deux types de stages, l'un de six mois (de janvier à juin) et l'autre d'un an (de septembre à juin) selon l'âge du stagiaire. Les candidats ayant dépassé l'âge d'admission et désirant parfaire leur formation de danse classique au sein de l'école sont soumis à une sélection particulière.

CURSUS

Les études durent six ans et les trois dernières années de ce cursus conduisent au diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de danseur. Un parcours de formation conjoint et articulé au DNSP, défini en partenariat avec l'université de Nanterre, permet également aux étudiants d'obtenir une licence délivrée par cette université. L'enseignement en danse classique est complété par différents cours de danse (de caractère, contemporain, jazz et folklore), de cours complémentaires de musique, mime, comédie, droit du spectacle, histoire de la danse ou encore d'anatomie ou de gymnastique. Les élèves sont répartis en six divisions filles et six divisions garçons. L'enseignement général - relevant de l'Éducation nationale - est dispensé au sein de l'école, de la classe de CE1 jusqu'au baccalauréat (filière L).

École de danse de l'Opéra national de Paris

20, allée de la Danse

92000 Nanterre

Tél. : 01 40 01 80 00

www.operadeparis.fr/L_Opera/L_Ecole_de_Danse

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

209, avenue Jean Jaurès

75019 Paris

Tél. : 01 40 40 45 45

www.cnsmdp.fr

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

3, quai Chauveau

69266 Lyon Cedex 09

Tél. : 04 72 19 26 26

www.cnsmd-lyon.fr

✚ Les autres établissements d'enseignement supérieur

Outre les établissements publics nationaux mentionnés ci-dessus, l'enseignement supérieur en danse s'appuie sur un réseau d'écoles habilitées par l'État à délivrer le DNSP de danseur. Les parcours de formation sont proposés en lien avec des cursus d'études conduisant à une licence délivrée par une université partenaire. En outre, le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt dispense une formation spécifique conduisant au DNSP de danseur dans le domaine de la danse Jazz. Par ailleurs, l'École supérieure de danse du Centre national de danse contemporaine d'Angers propose également, en lien avec l'université de Paris 8, un deuxième cycle d'études conduisant à un master d'écritures chorégraphiques délivré par cette université.

Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt

14, rue de Madrid

75008 Paris

Tél. : 01 44 70 64 37

www.pspbb.fr

École supérieure de danse de Cannes Rosella-Hightower

21, chemin de Faissole

06250 Mougins

Tél. : 04 93 94 79 80

www.cannesdance.com

Centre national de danse contemporaine d'Angers

17, rue de la Tannerie

BP 50101 - Angers Cedex 02

Tél. : 02 44 01 22 66

www.cndc.fr

École nationale supérieure de danse de Marseille

20, Boulevard Gabès

13417 Marseille Cedex 08

Tél. : 04 91 32 72 72

www.ecole-danse-marseille.com

La formation des enseignants

L'enseignement de la danse est une profession réglementée dont l'accès est subordonné à la possession de qualifications professionnelles déterminées, en particulier le diplôme d'État de professeur de danse. Dans ce cadre, cinq établissements d'enseignement supérieur sont habilités à dispenser la formation conduisant à ce diplôme au terme d'un cursus de deux ans en formation initiale. Par ailleurs, un certain nombre de centres privés répartis sur l'ensemble du territoire, également agréés à dispenser la formation, complète ce réseau d'établissements.

CEFEDM Normandie

65 rue Orbe

76000 Rouen

Tél. : 02 32 76 07 08

www.cefedem-normandie.com

Le pont supérieur, pôle d'enseignement supérieur Bretagne / Pays de la Loire

32 rue Émile Péhant

44000 Nantes

Tél. : 02 40 89 90 50

www.lepontsuperieur.eu

Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse de Bordeaux Aquitaine (CEFEDM)

19 rue Monthyon

33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 91 36 84

www.cefedem-aquitaine.com

Outre ces établissements, le Centre national de la danse (CND) dispense des formations continues au diplôme d'État (DE) de professeur de danse et au certificat d'aptitude (CA) de professeur de danse à destination des artistes chorégraphiques pouvant justifier d'une activité professionnelle confirmée. Il propose à travers son centre de ressources professionnelles, sa médiathèque et la présence de la cinémathèque de la danse dans ses locaux, un large éventail d'informations et de données sur les formations, les métiers de la danse et plus généralement sur l'ensemble du secteur chorégraphique.

Centre national de la danse

1, rue Victor Hugo

93507 Pantin Cedex

Tél. : 01 41 83 27 27

www.cnd.fr

Le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon dispense une formation au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse (700 heures réparties sur 18 mois).

www.cnsmd-lyon.fr

L'APPSEA (Association de préfiguration du Pôle supérieur d'enseignement artistique Nord-Pas-de-Calais) propose depuis la rentrée 2012 une formation préparant au diplôme d'État de professeur de danse.

Information : <http://www.ccn-roubaix.com>

La formation des interprètes

Elle est dispensée dans onze écoles d'enseignement supérieur.

✚ Deux établissements publics sous tutelle du ministère de la culture et de la communication

Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)
2 bis, rue du Conservatoire
75009 PARIS
Tél. : 01 42 46 12 91
www.cnsad.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait par concours. Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins et de 26 ans au plus. Les candidats doivent détenir le baccalauréat (dispenses possibles) et justifier d'une formation théâtrale intensive suivie avec assiduité pendant au moins une année scolaire.

CURSUS

Les études durent trois ans et sont validées par le diplôme national professionnel (DNSP) de comédien. Un parcours de formation conjoint et articulé au DNSP, défini en partenariat avec l'université de Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis, permet aux étudiants d'obtenir une licence délivrée par cette université. Chaque promotion compte trente étudiants. Les classes d'interprétation constituent la colonne vertébrale de l'enseignement dispensé. Il est enrichi d'autres cours de jeu (jeu masqué, jeu devant la caméra, jeu en anglais), de cours de danse, de travail sur la voix, de cours techniques, d'ateliers transversaux (histoire du théâtre, comédie musicale), de cours de culture générale théâtrale. En troisième année ont lieu des ateliers sous la direction de metteurs en scène invités. Par ailleurs, le CNSAD propose à partir de la rentrée universitaire 2012 une quatrième année en préfiguration d'un deuxième cycle d'études conduisant à un diplôme d'établissement.

École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg
1, avenue de la Marseillaise
BP 184/R5
67005 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 24 88 08/52
www.tns.fr

La particularité de cette école, habilitée à délivrer le DNSP de comédien, est d'être indissociable de celle du Théâtre national de Strasbourg. Sa logique pédagogique est celle de l'interdisciplinarité : elle forme au sein d'une même promotion des comédiens, des régisseurs, des scénographes, des dramaturges et metteurs en scène.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les élèves sont recrutés par concours deux années sur trois. Chaque groupe comprend en moyenne 25 élèves : 12 en section jeu, 6 en section régie, 4 en section scénographie/costumes et 3 en section dramaturgie/mise en scène.

CURSUS

La scolarité dure trois ans. Elle alterne ou combine des cours hebdomadaires et des périodes intensives d'« ateliers » dirigés par un intervenant.

La particularité des ateliers de l'école est de former simultanément par un travail théâtral commun les élèves de toutes les sections, amenés à participer ensemble, tout au long de leur scolarité, à une dizaine de projets artistiques très différents qui leur donnent l'occasion d'expérimenter ce que sera leur place dans la création d'un spectacle.

✚ Un établissement public sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'École nationale des arts et techniques du théâtre forme des comédiens, scénographes, costumiers, réalisateurs lumière, réalisateurs son, directeurs techniques, metteurs en scène et administrateurs du spectacle vivant. L'admission à la formation initiale se fait par voie de concours spécifique à chaque département de formation (administration, art dramatique, costumes, réalisation lumière, réalisation sonore, scénographie, écriture dramatique, mise en scène).

École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT)
4, rue Sœur Bouvier
69322 Lyon Cedex 05
Tél. : 04 78 15 05 05
www.ensatt.fr

L'ENSATT accueille une cinquantaine d'élèves chaque année. Les études durent trois ans après une entrée en formation correspondant à deux années d'enseignement supérieur.

✚ Les autres établissements d'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur du théâtre s'appuie également sur un réseau de huit écoles habilitées à délivrer le DNSP de comédien en lien avec une licence délivrée par une université partenaire :

École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Bretagne
1, rue Saint-Hélier
35040 Rennes cedex
Tél. : 02 99 31 55 33
www.t-n-b.fr

École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine
Square Jean Vauthier
BP 7 - 33031 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 33 36 60
www.tnba.org

École régionale d'acteurs de Cannes
68, avenue du Petit Juas
06400 Cannes
Tél. : 04 93 38 73 30
www.eric-cannes.fr

École supérieure d'art dramatique de Montpellier
Maison Louis Juvet
19, rue Lallemand
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 60 05 40
www.montpellier-agglo.com
(rubrique Culture / Enseignement artistique)

École de la Comédie de Saint-Étienne
7, avenue Émile Loubet
42048 Saint-Étienne Cedex 1
Tél. : 04 77 25 12 98
www.lacomédie.fr

École professionnelle supérieure d'art dramatique du Nord-Pas-de-Calais (EPSAD)
23-25 rue de Bergues
59000 Lille
Tél. : 03 20 00 72 64
www.epsad.fr

Académie théâtrale, école supérieure professionnelle de théâtre du Limousin
Le Mazeau
87480 Saint-Priest-Taurion
Tél. : 05 55 37 93 93
www.academietheatrelimoges.fr

Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt
École supérieure d'art dramatique de Paris
Forum des Halles
12, Place Carrée
75001 Paris
Tél. : 01 40 13 86 25
www.pspbb.fr – www.esadparis.fr

Cirque

Il existe trois établissements d'enseignement supérieur en cirque :

Centre national des arts du cirque (CNAC)

1, rue du cirque
51 000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 21 12 43
www.cnac.fr

Académie Fratellini

Rue des Cheminots
Quartier Landy-France
93210 Saint-Denis La Plaine
Tél. : 01 72 59 40 23
www.academie-fratellini.com

Ces deux établissements délivrent un diplôme des métiers des arts du cirque (DMA) respectivement en formation initiale ou par la voie de l'apprentissage à l'issue d'un cursus d'études de deux ou trois années. L'offre de formation du CNAC comprend également à l'issue de ce cycle une année d'insertion professionnelle.

École nationale des Arts du Cirque

22, rue Jules Guesde
93110 Rosny-sous-Bois
Tél. : 01 56 63 05 40
www.enacr.com

Cette école délivre en deux ans un brevet artistique des techniques du cirque (BATC).

Ces trois établissements travaillent aujourd'hui à l'élaboration d'une offre commune de formation au diplôme national supérieur professionnel (DNSP) d'artiste de cirque.

Sa mise en œuvre aura une incidence sur l'organisation de la filière de l'enseignement supérieur du cirque.

Métiers techniques du spectacle

ITEMM - Institut technologique européen des métiers de la musique
71, avenue Olivier Messiaen
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 39 39 00
www.itemm.fr

... L'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM) forme aux métiers de la facture instrumentale (accord des pianos, fabrication, réparation, restauration en piano, instruments à vent, guitare et accordéon), de la régie du son (spectacle vivant, multimédia) et du commerce des produits musicaux (instruments de musique, disque, musique en ligne).

Cet établissement unique à vocation internationale propose également des modules de formation continue, développe des projets de formation sur mesure, et apporte son expertise auprès de pays étrangers.

Agréé pôle national d'innovation, il facilite la valorisation, l'observation et le développement des entreprises de ce secteur.

Centre national de formation d'apprentis facteurs d'orgues

21, rue des Fusiliers Marins
BP 30415 - Eschau
67412 Illkirch Cedex
Tél. : 03 88 59 00 81
www.cnfafo-eschau.fr
cnfafo@cl-alsace.fr

... Le Centre national de formation d'apprentis facteurs d'orgues, à Eschau en Alsace, est unique en France. Géré par la Chambre de Métiers d'Alsace, il regroupe des apprentis de la France entière et prépare en alternance aux diplômes délivrés par l'Éducation Nationale en facture d'orgues et tuyauterie en orgues.

Il dispose d'équipements techniques spécifiques (atelier de facture d'orgue, atelier de tuyauterie avec table à couler et raboteuse de feuille d'étain, et un grand orgue en salle de conférence).

Le facteur d'orgues est un artisan créateur qui peut s'exprimer au travers de la construction d'instruments neufs. Il peut être également un artisan restaurateur sachant s'adapter aux œuvres du passé qui lui sont confiées afin de ne jamais les dénaturer.

École nationale de lutherie

5, avenue Graillet - BP 109
88500 Mirecourt Cedex
Tél. : 03 29 37 06 33

... L'École nationale de lutherie de Mirecourt prépare, après la troisième, au brevet de technicien de facture instrumentale en lutherie et au diplôme des métiers d'art de lutherie.

Marionnettes

Première activité de l'Institut international de la Marionnette, l'École supérieure nationale des arts de la marionnette de Charleville-Mézière prépare tous les 3 ans une quinzaine d'élèves au diplôme des métiers d'art de la marionnette (DMA) et assure une formation continue dans ce domaine.

École supérieure nationale des arts de la marionnette

7, place Winston Churchill
08000 Charleville-Mézières
Tél. : 03 24 33 72 50
www.marionnette.com
(rubrique ESNAM)

Arts de la rue

La FAI AR, Formation avancée et itinérante des arts de la rue, propose une formation, initiale et continue, dispensée en collaboration étroite avec des structures de création et de diffusion nationales et internationales. Elle s'adresse à des artistes qui ont choisi d'inscrire leur projet dans l'espace public.

FAI AR - La cité des Arts de la Rue

225, avenue des
Aygaldes
13105 Marseille
Tél. : 04 91 69 74 67
www.faiar.org

--- Le Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS) de Bagnolet assure une centaine de formations continues par an (sur +/- 200 sessions) dans tous les domaines techniques (Plateau, Lumière, Son, Vidéo, Décor/ Accessoires, Régie, Prévention des risques) ainsi que pour l'administration de spectacle vivant et pour tous les métiers du secteur (régisseur, technicien, décorateur, directeur technique, machiniste, constructeur, pupitreur...). Au-delà de son offre de formation annuelle, le CFPTS propose aussi aux entreprises du secteur des formations à la carte. Le CFPTS est aussi un lieu ressource et de recherche-action plongé au cœur des problématiques professionnelles. Le CFPTS est par ailleurs le partenaire pédagogique du CFA du spectacle vivant et de l'audiovisuel (formation initiale en alternance) pour la partie spectacle vivant. Le CFA du spectacle vivant et de l'audiovisuel dispense, en formation initiale en apprentissage et en alternance sur deux ans, une formation générale technologique et pratique des métiers du spectacle vivant et de l'audiovisuel. Dans sa partie spectacle vivant, le CFA prépare avec le CFPTS au titre de régisseur de spectacle dans ses trois spécialités principales : plateau, lumière et son et prochainement au métier de technicien lumière. C'est une filière de formation à la fois diplômante et qualifiante.

--- L'Institut supérieur des techniques du spectacle (ISTS) d'Avignon est un organisme de formation continue émanant du théâtre public. Il est impliqué au niveau national et international dans la réflexion et le conseil sur les pratiques professionnelles. Chaque saison, l'ISTS propose un programme de formations originales aux techniques du spectacle vivant allant des formations diplômantes destinées aux cadres aux perfectionnements. Pour adapter au mieux ses formations aux attentes de la profession, l'ISTS confie ses enseignements à des praticiens reconnus. Certaines formations sont réalisées de préférence au sein de l'entreprise, en réunissant le cas échéant des personnels de plusieurs employeurs pour atteindre un plus haut degré d'efficacité. L'ISTS assure la formation de régisseur et de directeur technique (ce dernier titre est enregistré au niveau I de la certification professionnelle).

Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle

92, avenue Gallieni,
92170 Bagnolet
Tél. : 01 48 97 25 16
www.cfpts.com

ADRESSES UTILES

Ministère de la culture et de la communication

Direction générale
de la création artistique
62, rue Beaubourg
75003 Paris
Tél. : 01 40 15 80 00
www.culturecommunication.gouv.fr
(rubrique Disciplines et secteurs)

Cité de la musique Médiathèque

221, avenue Jean Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 44 84 45 00
http://mediatheque.cite-musique.fr
Ce centre d'informations musicales propose une base de données très riche sur tous les métiers de la musique et les formations qui y mènent. On y trouve aussi un annuaire des écoles de musique à Paris et une information sur les concours et les stages.

Informations et ressources pour les musiques actuelles (IRMA)

22, rue Soleillet
75980 Paris Cedex 20
Tél. : 01 43 15 11 11
www.irma.asso.fr
On accède depuis le site de l'IRMA à toutes les informations concernant le Centre d'information du jazz, centre de documentation pour professeurs et amateurs (établissements d'enseignement du jazz, structures et lieux de diffusion, de distribution et de programmation), le Centre d'information rock, chanson, hip hop, musique électroniques (CIR) et le Centre d'information sur les musiques traditionnelles (CIMT) qui recense tout ce qui concerne les formations, les associations et l'insertion professionnelle dans le domaine des musiques traditionnelles.

Centre national du théâtre (CNT)

134, rue Legendre
75017 Paris
Tél. : 01 44 61 84 85
www.cnt.asso.fr
Ce centre d'information, de documentation et de conseil sur le théâtre propose une base de données très riche sur tous les métiers du spectacle et les formations qui y mènent.

Hors les Murs

68, rue de la Folie Méricourt
75011 Paris
Tél. : 01 55 28 10 10
www.horslesmurs.fr
HLM est le centre de ressources pour les secteurs des arts de la rue et des arts de la piste. Association nationale créée en 1997 à l'initiative du ministère de la culture pour assurer le développement du secteur des arts de la rue, sa mission a été étendue aux arts de la piste en 1996. Quatre activités principales sont assurées par l'association : information - documentation, formation, études, éditions.

Institut supérieur des techniques du spectacle (ISTS)

Espace Saint-Louis
20, rue Portail Boquier
84000 Avignon
Tél. : 04 90 14 14 17
www.ists-avignon.com

CINÉMA, AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA

ÉTUDIANT DU DÉPARTEMENT RÉALISATION SUR UN PLATEAU DE TOURNAGE DE LA FÉMIS — © MANO

**CINEMA
AUDIOVISUEL
MULTIMEDIA**

Les métiers de l'image et du son

Les professions de l'image, du son et du multimédia sont nombreuses et variées. Acteur, scénariste, réalisateur, caméraman, preneur de son, monteur, décorateur, graphiste... se côtoient et collaborent pour réaliser des œuvres qui sont avant tout des œuvres collectives.

Ce secteur est marqué par une évolution rapide et permanente des techniques. Les métiers du cinéma et de l'audiovisuel sont amenés à s'associer de plus en plus étroitement aux nouvelles technologies de l'image et du son, l'infographie, le numérique, l'animation 3D et ses dérivés. Par ailleurs, techniciens et créateurs sont appelés à connaître tout au long de leur carrière des changements importants d'emploi pour s'adapter à l'évolution des besoins ou pour donner une orientation nouvelle à leur expression artistique.

Écoles spécialisées d'enseignement supérieur

**La fémis
École nationale supérieure
des métiers de l'image
et du son**

La fémis assure un enseignement technique, artistique et culturel consacré aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel. Héritière de l'IDHEC créée en 1947, l'association la fémis a été créée en 1986, transformée en Établissement public

industriel et commercial en 1998, placé sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication. Les quatre missions de la fémis sont les suivantes :

- la formation initiale et la formation continue ;
- la coopération avec les écoles et les établissements d'enseignement de l'audiovisuel à l'étranger ;
- la production, l'édition et la diffusion de films et de documents en relation avec la pédagogie de l'école ;
- la promotion et la diffusion de la culture cinématographique.

CONCOURS ET CURSUS

La fémis accueille chaque année, sur concours, une cinquantaine d'étudiants titulaires d'un diplôme de niveau Bac+2 (Bac+3 pour les étudiants en distribution et exploitation) et âgés de moins de 27 ans. Ce concours se déroule en trois temps : dossier d'enquête et analyse de films, épreuve par département, écrite et/ou orale, entretien devant un jury composé de professionnels.

La formation initiale est articulée autour de dix départements : Production, Réalisation, Scénario, Image, Son, Décor, Montage (durée des études : 4 ans), Scripte (durée des études : 3 ans), Distribution et Exploitation (durée des études : 2 ans).

Les étudiants sont 6 par département (4 en décor). Le département Scripte forme 4 étudiants tous les deux ans. Le département Distribution/Exploitation forme 8 étudiants (5 en exploitation, 3 en distribution). Les enseignements sont assurés par des professionnels en activité. Sous la direction des 20 directeurs de départements qui conçoivent les programmes, plus de 450 professionnels interviennent chaque année (pour des durées variables entre 3 heures et 3 mois) sous forme d'ateliers, d'exercices ou de rencontres. Il n'y a pas de

corps enseignant permanent. L'organisation de chaque année est placée sous la responsabilité d'une responsable d'année qui prépare, organise et met en œuvre les programmes et assure l'encadrement et le suivi des étudiants, en collaboration avec les directeurs de département et sous l'autorité du directeur des études. La scolarité est organisée en 4 années distinctes de 10 mois chacune

→ 3 années de formation constituées de 2 domaines : les enseignements (départementaux et interdépartementaux) et les films (au moins un grand exercice par an).

→ 1 année de production d'une œuvre et d'une recherche personnelle conduisant à leur présentation devant un jury de diplôme. L'ensemble de l'enseignement est nourri toute l'année par des interventions regroupées en semaines régulières intitulées Connaissance/ Création/ Culture et constituées de conférences, analyses de films, invitations de cinéastes, séminaires thématiques transversaux...

Chaque année, la fémis fait appel à 500 intervenants issus du secteur cinématographique et produit plus de 70 courts métrages, dont 40 sont sélectionnés dans plus de 100 festivals en France et à l'étranger.

FORMATION CONTINUE

La fémis conçoit et organise des stages de formation continue pour des professionnels dans les domaines suivants : réalisation de film documentaire (atelier documentaire et atelier européen Archidoc concernant des films à base d'archives), écriture de scénario (atelier scénario, atelier d'adaptation audiovisuelle), atelier de formation à la production en région Aquitaine, atelier d'initiation au cinéma, stage de formation continue pour les directeurs d'exploitation cinématographique.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

→ Atelier Ludwigsburg- Paris

La fémis et la Filmakademie Baden-Württemberg à Ludwigsburg (Allemagne) ont mis en place avec le soutien des États français et allemands, du programme MEDIA de l'Union Européenne et de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (OFAJ), un programme spécifique de formation continue, d'une durée d'un an, consacré à la production et à la distribution.

Il a pour objectif de former la nouvelle génération de producteurs et de distributeurs aux stratégies actuelles en matière d'écriture de scénario, de financement, de production, de distribution et de marketing en Europe et plus particulièrement en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne.

La vocation de cette formation est également d'apprendre aux participants à développer en commun un projet et de se créer ainsi un réseau de futurs partenaires européens.

L'atelier s'adresse à des jeunes professionnels diplômés d'écoles de cinéma ou d'universités (minimum Bac + 3) pouvant justifier d'une expérience dans le domaine de la production audiovisuelle ou très motivés par ce secteur, issus de l'Union européenne élargie et âgés de 30 ans maximum. Il rassemble chaque année 18 stagiaires : 6 Français, 6 Allemands et 6 Européens issus d'autres pays de l'Union.

→ Accords d'échange

La fémis a développé des accords d'échange pour ses étudiants avec les écoles de cinéma suivantes :

→ **CalArts (États-Unis)** pour les étudiants du département Réalisation

→ **FUC (Argentine)** pour les étudiants du département Réalisation

→ **ECAL (Suisse)** pour les étudiants du département Montage

→ **Tokyo National University of the arts** pour les étudiants du département Production

→ **INSAS (Belgique)** pour les étudiants du département Scripte

L'école accueille également une équipe complète de film de la Filmakademie de Baden Württemberg pour réaliser un film en 3^e année. Un accord d'échange complet est envisagé avec cette école pour les étudiants du département Image, de même qu'avec le VGIK (Russie), et le Film and Television Institute of India (Inde).

La fémis est membre du CILECT (Centre International de Liaison des Écoles de Cinéma et de Télévision) et du GECT (Groupement Européen des Écoles de Cinéma et de Télévision).

DIVERSITÉ

L'Atelier Égalité des chances est une initiative de La fémis menée en partenariat avec la Fondation Culture et Diversité. Son objectif est de favoriser l'élargissement social du recrutement des étudiants de l'École. La fémis met en place dans ce cadre une initiation au cinéma et une découverte des métiers de l'image et du son pour 15 jeunes en 1^{re}, 2^e ou 3^e année d'études supérieures qui se destinent à passer l'un des concours de l'École. Ces jeunes ont été sélectionnés sur critères sociaux et en fonction de leur motivation. Pendant 3 semaines, La fémis propose un programme qui permet aux stagiaires d'approfondir leurs connaissances et leur expérience cinématographique grâce à un mélange de cours théoriques, de cours techniques, de projections de films suivies de rencontres avec des réalisateurs et la réalisation collective d'un petit film de fiction.

L'atelier a été imaginé en 2008 de manière à favoriser les rencontres. Les étudiants de La fémis sont donc invités chaque année à parrainer un stagiaire de l'atelier.

Les stagiaires s'engagent par ailleurs à présenter les concours de La fémis l'année qui suit l'Atelier Égalité des chances. Ils seront suivis jusqu'à cette étape par la Fondation, leur parrain et La fémis.

Ce programme vient d'être renforcé : à l'atelier d'été qui a permis à 3 stagiaires d'intégrer La fémis, s'ajoutent trois nouvelles actions : l'atelier « Plan fixe » (1 semaine en novembre d'initiation au documentaire), l'atelier « concours » (1 journée de sensibilisation aux épreuves du concours), un atelier « assistantat » (1 semaine en février où les stagiaires occupent la fonction d'assistant sur un film réalisé par les étudiants).

La fémis

6, rue Francœur
75018 Paris
Tél. : 01 53 41 21 00
www.lafemis.fr

Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains

(voir le chapitre Arts plastiques, page 20)

École nationale supérieure Louis Lumière

L'École nationale supérieure Louis-Lumière est une école publique, placée sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, dédiée aux métiers du cinéma, de la photographie et du son. Elle propose une formation initiale professionnalisante, à la fois théorique et pratique, technique et artistique. Elle participe également à des activités de recherche appliquée dans ses domaines de formation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Chaque année, l'École accueille une cinquantaine d'étudiants (16 par option) de niveau Bac+2 ou titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années d'études supérieures, âgés de moins de 27 ans et ayant réussi le concours d'entrée.

CURSUS ET DIPLÔME

L'École assure une formation de trois ans et délivre un diplôme supérieur d'État (Bac + 5) valant grade de Master pour chaque option qu'elle enseigne : photographie, cinéma, son.

La scolarité comporte trois étapes :

→ En 1^{re} année, le cursus commence par un tronc commun aux trois filières et se consacre ensuite à l'acquisition des fondamentaux théoriques et à la maîtrise des outils professionnels à travers des travaux pratiques et des réalisations.

→ La 2^e année est destinée à l'approfondissement des connaissances et à leur mise en œuvre dans la réalisation de projets de la conception à la production et la post-production.

→ La 3^e année est orientée vers la spécialisation et la recherche. Chaque filière propose des options majeures destinées à affûter les profils sortants. Les études se terminent par la réalisation d'un mémoire de M2 accompagné d'une partie pratique indissociable.

Au cours de cette formation, des professionnels de renom interviennent en atelier.

De nombreux partenariats établis avec des organismes publics, privés et des entreprises, alimentent projets collectifs et individuels.

École nationale supérieure Louis Lumière

La Cité du Cinéma
20, rue Ampère
93 200 Saint-Denis
direction@ens-louis-lumiere.fr
www.ens-louis-lumiere.fr

Ina SUP, École supérieure de l'audiovisuel et du numérique

L'École supérieure de l'audiovisuel et du numérique a été créée par l'Institut national de l'audiovisuel en 2007. Elle délivre une formation spécialisée en audiovisuel avec deux filières : Gestion de patrimoines audiovisuels et numériques et Production audiovisuelle. L'école, installée au sein même de l'Ina, recrute chaque année quinze étudiants en Gestion de patrimoines audiovisuels et vingt en Production.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats au concours doivent être titulaires d'un diplôme de niveau Bac+3 minimum et être âgés de 27 ans au plus l'année de l'inscription. Ils sont sélectionnés sur la base d'un dossier puis sur épreuve écrite et entretien.

CURSUS ET DIPLÔME

Ina SUP assure une formation en deux années d'études, réparties en trois semestres de cours et un semestre consacré à un stage en entreprise. Elle délivre un diplôme de niveau Bac+5.

Le programme repose sur :

- un socle commun d'enseignements pluridisciplinaires destinés à apporter une culture audiovisuelle, numérique et managériale (droit, économie, techniques audiovisuelles, histoire et management) ;
- des enseignements fondamentaux et professionnels :
 - liés à la gestion, la conservation et la valorisation de fonds audiovisuels et numériques dans la filière Patrimoine ;
 - liés à la production d'œuvres audiovisuelles (fictions, documentaires, émissions, formats, contenus pour les médias numériques) pour tous les écrans et sur tous les supports : cinéma, télévision, Web et mobile dans la filière Production.

Les enseignements sont complétés par des conférences, visites, voyages d'études et présence dans des manifestations professionnelles.

LA RECHERCHE À L'INA SUP

Le projet pédagogique d'Ina SUP est adossé à des activités de recherche afin de doter les enseignements d'une dimension analytique et prospective. Cette dimension est favorisée par la proximité des activités de recherche à l'Ina, d'une part dans les domaines de l'archivistique audiovisuelle et numérique, la préservation, l'indexation, la protection des contenus, d'autre part dans le domaine des sciences humaines et sociales, à travers les activités de l'Inatèque, carrefour de la réflexion sur l'image, les médias et la communication (conférences, colloques, publications). L'école fait appel à des enseignants-chercheurs confirmés pour les unités d'enseignement qui associent appropriation d'une pratique professionnelle et méthodes scientifiques de la recherche (sociologie des médias, économie des médias et du numérique). La notion d'expérimentation est intrinsèque à certains contenus pédagogiques tels que des ateliers de développement de nouvelles écritures et formats pour les médias numériques ainsi que les enseignements consacrés à l'exploration de nouveaux modes de production et de diffusion numérique des contenus audiovisuels.

Ina SUP

Institut national de l'audiovisuel
4, avenue de l'Europe
94366 Bry-sur-Marne Cedex
Tél. : 01 49 83 21 75
es2@ina-sup.com
www.ina-sup.com

Le Conservatoire européen d'écriture audiovisuelle (CEEAA)

Fondé en 1996, le conservatoire européen d'écriture audiovisuelle forme des scénaristes professionnels de fiction, pour le cinéma, la télévision, l'animation et le transmédia. Il a pour objectif de contribuer à faire émerger une fiction française de qualité et compétitive. C'est la seule école en France consacrée entièrement à la formation des scénaristes. Le CEEA est financé et soutenu par l'ensemble des professionnels de l'audiovisuel : TF1, France 2, France 3, ARTE, Canal Plus, M6, PROCIREP, CNC, SACD ; et pédagogiquement par la Guilde Française des Scénaristes, l'USPA, le SPFA.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le CEEA accueille chaque année douze candidats sélectionnés sur concours et âgés de 20 à 40 ans. Le concours comprend deux étapes : une présélection sur dossier et des épreuves écrites et orales (la rédaction en six heures d'un synopsis sur des sujets imposés ainsi qu'un QCM de culture générale) et un entretien avec des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel (producteurs, diffuseurs, scénaristes).

CURSUS ET DIPLÔME

Le conservatoire assure une formation en deux ans (1 200 heures). La première année est consacrée à l'approche de la réalité professionnelle et à l'acquisition des outils indispensables à la scénarisation. La deuxième année est une année de spécialisation, d'approfondissement et de mise en application concrète des savoirs acquis en première année.

En 2007, le titre de scénariste a été enregistré au niveau I au Répertoire national des certifications professionnelles.

FORMATION CONTINUE

En plus de sa formation qualifiante sur deux ans, le CEEA organise des stages de formation professionnelle continue de haute technicité à destination des professionnels, dont bénéficient environ 70 stagiaires chaque année. Avec l'accession des auteurs au dispositif de formation continue, ces stages sont amenés à se développer sur des savoir-faire dramaturgiques spécifiques.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Le CEEA a pour vocation de faciliter l'insertion professionnelle de ses élèves en entretenant des contacts réguliers avec tous les partenaires concernés par le scénario (cinéma, télévision, animation, web, etc.). Outre le taux très élevé d'intégration des diplômés du cursus en 2 années, les stages de formation continue débouchent souvent sur des prises d'option, des développements, des conventions d'écriture avec des producteurs et des diffuseurs.

Le CEEA vient d'entreprendre une réforme importante de sa pédagogie phasée sur 3 années pour répondre au défi de l'amélioration de la compétitivité de la fiction française (renforcement de l'enseignement sur la série TV, ouverture internationale, mise en place de nouveaux stages de formation continue...).

Conservatoire européen d'écriture audiovisuelle

38, rue du Faubourg
Saint-Jacques
75014 Paris
Tél. : 01 44 07 91 00
www.ceeaa.eu

Les écoles de la musique et du son

Une connaissance approfondie de la musique et du son, en captation, en enregistrement et / ou en diffusion, trouve des applications dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia.

Toutefois, à l'exception du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) qui délivre un diplôme d'ingénieur du son, la maîtrise technologique de ces applications est encore peu enseignée dans les établissements publics.

Les écoles du spectacle vivant

Plusieurs écoles comptent des départements dédiés à la scénographie, au décor, à la machinerie, au costume, à la régie lumière, à la régie son, dont les applications au spectacle enregistré sont fréquentes.

On peut citer à ce titre l'École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg (TNS) et l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) (voir le chapitre Musique, danse, théâtre, cirque et spectacles page 28).

Les écoles d'arts plastiques

Le formations en trois et cinq ans conduisant au diplôme national d'arts plastiques (DNAP), au diplôme national d'arts et techniques et au diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) peuvent donner accès aux métiers du cinéma, de la vidéo de création, de l'animation, de la décoration, du trucage, du costume. Elles ont cours dans nombre d'écoles d'arts plastiques (voir le chapitre Arts plastiques page 20).

Réseau des écoles françaises de cinéma d'animation (RECA)

Ce réseau, qui a vu le jour le 1er janvier 2012, regroupe aujourd'hui 15 écoles françaises de cinéma d'animation qui en sont les membres fondateurs. Sa création a été accompagnée et soutenue par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et par les syndicats d'employeurs représentatifs du secteur : le Syndicat des producteurs de films d'animation (SPFA) et la Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (FICAM).

Le RECA rassemble des écoles de statuts divers – public, privé ou consulaire – qui mettent en œuvre des pédagogies singulières. Il reconnaît cette diversité comme une richesse, profitable aux étudiants et à l'ensemble du secteur.

LES OBJECTIFS DU RECA

→ Communiquer une information fiable sur l'offre de formation à l'animation, à destination des familles, des futurs étudiants et des organismes d'orientation. Les membres du RECA s'engagent à délivrer une information claire et vérifiée sur les contenus et modalités de leurs formations. Ils sont signataires d'une Charte affirmant leur volonté commune de mettre au cœur de leur action le développement des capacités techniques et artistiques des étudiants, dans le cadre d'une pratique pédagogique sincère dans ses objectifs et transparente dans ses moyens.

→ Soutenir un dialogue constructif avec l'ensemble du milieu professionnel, dans la perspective de développer les conditions les plus favorables à l'avenir professionnel des étudiants.

→ Être un interlocuteur permanent des institutions et organismes concernés par les logiques de formation et d'emploi dans le secteur de l'animation.

www.reca-animation.com
reca-animation@gmail.com
l.grosjean@afca.asso.fr
Bureau : Dimitri Granovsky
(École Georges Méliès),
Marie-France Zumofen
(Gobelins, l'école de l'image),
Cédric Plessiet (ATI)

LES ÉCOLES MEMBRES DU RECA

ArtFx Montpellier

Arts et Technologies de l'Image
Université Paris 8 (ATI) Saint-Denis

École Émile Cohl Lyon

École Georges Méliès Orly

École des métiers du cinéma d'animation
(EMCA) Angoulême

École nationale supérieure
des arts décoratifs (EnsAD) Paris

École supérieure des arts appliqués
et du textile (ESAAT) Roubaix

Gobelins, l'école de l'image Paris

Institut de l'image dans l'Océan Indien
(ILOI) La Réunion

Institut Sainte-Geneviève Paris

ISART Digital Paris

La Poudrière Valence

L'institut supérieur des arts appliqués
(LISAA) Paris

Supinfocom Arles

Supinfocom Valenciennes

CONDITIONS D'ADHÉSION

D'autres écoles pourront poser leur candidature pour intégrer le réseau, sous condition d'adhérer aux valeurs et principes formulés dans la Charte, et sous réserve de l'approbation des 2/3 des membres après instruction de leur candidature

Le multimédia

La réalisation des œuvres multimédia se situe à la convergence de diverses pratiques technologiques (télécommunications, audiovisuel, informatique...) et de diverses expressions artistiques (cinéma, dessin, photographie, musique, littérature...). Elle réclame des compétences nouvelles aussi bien de ses créateurs ou concepteurs que de ses collaborateurs techniques : producteurs, graphistes, programmeurs, scénographes, iconographes, scénaristes, développeurs, compositeurs, juristes... À l'heure actuelle, ces professionnels sont le plus souvent confirmés dans l'une des disciplines requises et ils ont acquis, par la formation continue ou la pratique, les compétences complémentaires qui leur manquaient. Mais depuis quelques années, plusieurs lieux d'enseignement (universités, écoles d'art publiques et privées) de l'une ou l'autre de ces disciplines proposent des formations initiales et délivrent des diplômes du multimédia.

Formations relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Les formations et cursus sont extrêmement variés. À côté des écoles spécialisées, les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche proposent des formations en lycée ou en université.

En lycée, les sections de techniciens supérieurs (STS) préparent au brevet de technicien supérieur (BTS) audiovisuel. Ce diplôme national Bac+2 comporte cinq options : ingénierie des systèmes et exploitation des équipements, montage et post-production, métiers de l'image, métiers du son et gestion de la production.

En université, il existe plusieurs formations universitaires spécialisées dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia. On peut consulter la liste des enseignements auprès d'une direction régionale des affaires culturelles (DRAC), d'un centre d'information et d'orientation (CIO) ou du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) à Paris ou dans les régions.

ADRESSES UTILES

Centre national de la cinématographie et de l'image animée
12, rue de Lübeck
75784 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 34 34 40
www.cnc.fr

Association Vidéadoc
8, rue des Trois Couronnes
75011 Paris
Tél. : 01 48 06 58 66
www.videadoc.com

Cette association a été missionnée par le Centre national de la cinématographie et de l'image animée pour délivrer au public l'information la plus exhaustive sur les formations dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (formations universitaires, filières professionnelles, stages), pour conseiller en aidant à bâtir un projet professionnel le plus adapté à un niveau d'études donné et à trouver le financement pour les formations envisagées.





**BIBLIOTHÈQUES, DOCUMENTATION,
ÉDITION, LIBRAIRIE**

Les métiers du livre

Le développement d'Internet et des technologies numériques bouleverse depuis bientôt deux décennies le monde du livre, tant en ce qui concerne les professionnels du secteur - bibliothèques, documentation, édition et librairie - représentant communément « la chaîne du livre », que l'auteur et le lecteur, acteurs, l'un et l'autre, des extrémités de cette chaîne. Cette profonde mutation, en ouvrant de nouvelles perspectives pour la diffusion des œuvres, du texte, du savoir, mêlant l'écrit et d'autres médias, oblige chacun des professionnels à repenser son rôle, ses missions dans son propre champ d'activités et ce, en interaction avec l'ensemble des professionnels.

Si les fondements mêmes des métiers du livre - sélection, diffusion, médiation, conservation, valorisation, recherche - demeurent, les pratiques professionnelles en sont intrinsèquement modifiées. Accompagner ces changements inhérents aux nouveaux modèles économiques, sociaux et culturels sous-jacents, est l'un des principaux enjeux de la formation, tant initiale que continue, pour l'ensemble du secteur. Au cœur de ces problématiques et au-delà de ces évolutions majeures, le fil conducteur reste l'accès à la culture.



LES STATUTS DES PERSONNELS

Les agents des bibliothèques peuvent relever de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou encore de la fonction publique de la Ville de Paris.

Les personnels d'État des bibliothèques peuvent être affectés au ministère de la culture et de la communication (MCC) ainsi qu'au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) qui assure la gestion de la carrière de ces agents. Au MCC, ils peuvent exercer leur fonction au plan central, au plan déconcentré (bibliothèque municipale classée, direction régionale des affaires culturelles) ou dans des établissements publics relevant de la tutelle du MCC exercée par le service du livre et de la lecture (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, Centre national du livre).

Les agents des collectivités territoriales peuvent exercer leurs fonctions dans une bibliothèque municipale, dans une bibliothèque départementale de prêt ou de communauté de communes, ceux de la Ville de Paris exerçant dans une des bibliothèques du réseau de lecture publique parisien.

Dans la fonction publique de l'État, il existe principalement les corps suivants :

- en catégorie A, les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires ;
- en catégorie B, les bibliothécaires-assistants spécialisés ;
- en catégorie C, les magasiniers des bibliothèques.

Dans la fonction publique territoriale, on répertorie les cadres d'emplois suivants :

- en catégorie A, les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires ;
- en catégorie B, les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
- en catégorie C, les adjoints territoriaux du patrimoine.

CONDITIONS D'ACCÈS

Dans les deux fonctions publiques, les recrutements se font principalement par voie de concours.

Pour l'accès à la fonction publique d'État, l'ensemble des concours des bibliothèques est organisé par le MESR. En revanche, pour la fonction publique territoriale, si l'organisation du concours des conservateurs de bibliothèques relève du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), pour les autres cadres d'emplois, cette responsabilité appartient aux centres départementaux de gestion (CDG).

Les concours d'accès à la catégorie A des deux fonctions publiques sont ouverts aux titulaires d'une licence ou d'un diplôme de 2^e cycle universitaire équivalent à la licence. Pour le recrutement en catégorie B, le baccalauréat, un titre ou un diplôme au moins de niveau IV ou une qualification reconnue comme équivalente est exigé. Cependant, pour le grade de classe supérieure du corps des bibliothécaires assistants spécialisés et le grade principal de 2^e classe du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme ou d'un titre classé au moins au niveau III, dans le domaine du livre, des bibliothèques, de la documentation, de l'information scientifique et technique (DEUST, DUT, licence professionnelle avec option « métiers du livre », etc.) ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Enfin, pour la catégorie C, le recrutement se fait au niveau du brevet des collèges ou diplôme de niveau V pour les magasiniers principaux de 2^e classe des bibliothèques et les adjoints territoriaux de 1^{re} classe du patrimoine ; les magasiniers des bibliothèques et les adjoints territoriaux du patrimoine de 2^e classe étant, quant à eux, recrutés directement, sans concours. Ainsi, la BnF comme les universités organisent leur propre recrutement pour le corps des magasiniers des bibliothèques de 2^e classe.

FORMATIONS ET DIPLÔMES

Selon les corps ou cadres d'emplois, des formations statutaires sont prévues.

Les conservateurs d'État et les conservateurs territoriaux sont formés à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) pendant 18 mois. Cette formation comprend :

→ un tronc commun intégrant, entre autres, des enseignements sur l'environnement politique, culturel, social et documentaire des bibliothèques ainsi que sur leur management et leur gestion,

→ un parcours professionnel autour de trois thématiques au choix que sont le Numérique, le Patrimoine, ou le Service aux publics et un stage professionnel.

Le diplôme de conservateur des bibliothèques est délivré au terme de cette scolarité.

De même, avant leur affectation, les bibliothécaires d'État suivent un an de formation à l'ENSSIB.

En ce qui concerne les bibliothécaires assistants spécialisés (État), une formation post-recrutement est prévue pendant leur année de stage.

Pour les fonctionnaires territoriaux après leur recrutement, il existe également un dispositif de formations obligatoires qui comprend des formations d'intégration et des formations de professionnalisation.

Le CNFPT est chargé de leur organisation et de leur mise en œuvre et atteste de l'intitulé, de la durée et du type de formation suivie.

CONCOURS D'ÉTAT

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction générale

des ressources humaines

Bureau des concours,
des personnels administratifs,
techniques, sociaux
et de santé, des bibliothèques
et des ITRF

72, rue Régnauld

75243 Paris Cedex 13

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

**Centre national
de la fonction publique
territoriale (CNFPT)**

80, rue de Reuilly
CS 41232 - 75578 Paris

Cedex 12

Tél. : 01 40 17 02 43

www.cnfpt.fr

Le Centre national de la fonction publique territoriale étant organisé par délégations régionales et centres de gestion, les renseignements peuvent être pris auprès de ces établissements.
www.fncdg.com

CONCOURS D'ACCÈS À LA FONCTION PUBLIQUE DE LA VILLE DE PARIS

Mairie de Paris

... Bureau du recrutement
et des concours

2, rue Lobau

75004 Paris

Tél. : 01 42 76 44 42

... Bureau des bibliothèques,
et de la lecture

16, rue des Blancs-Manteaux

75004 Paris

Tél. : 01 42 76 67 75

www.paris.fr

(icône « recrutement »)

**Centre de documentation
des bibliothèques
de la Ville de Paris**

(Centre de documentation
sur les métiers du livre)

15 bis, rue Buffon

75005 Paris

Tél. : 01 55 43 25 25

Documentation

Les personnes qui ont suivi une formation dans le domaine de la documentation peuvent se présenter aux concours de la fonction publique d'État ou à ceux de la fonction publique territoriale.

STATUTS ET CONDITIONS D'ACCÈS

Dans la fonction publique d'État, en catégorie A, il faut distinguer les professeurs-documentalistes, titulaires d'un master 2 Métiers de l'enseignement spécialité professeur-documentaliste ou Métiers de la documentation et d'un CAPES en documentation, qui relèvent du ministère de l'éducation nationale (établissements d'enseignement), et les chargés d'études documentaires qui exercent des fonctions de documentation, soit dans les services du MCC, gestionnaire du corps, et du ministère de l'éducation nationale (recherche pédagogique), soit, pour ceux issus du concours organisé par le ministère de l'équipement, dans les services de celui-ci ou des ministères autres que ceux mentionnés ci-dessus. En catégorie B, les secrétaires de documentation sont titulaires d'un baccalauréat, d'un titre ou diplôme reconnu équivalent et exercent leurs fonctions dans différents ministères.

Dans la fonction publique territoriale, la structure en cadres d'emplois a permis d'ouvrir des options dans les concours. Ainsi, aux concours d'accès aux cadres d'emplois des bibliothécaires territoriaux, des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, les concours comportent, entre autres, une option documentation.

FORMATIONS ET DIPLÔMES

La formation initiale est assurée, notamment, par l'Institut national des techniques de la documentation qui délivre le diplôme supérieur de documentation et par des universités qui ont créé en leur sein des DUT, des DEUST option « métiers du livre », des licences, des masters et doctorats spécialisés dans ce domaine.

**Institut national
des techniques
de la documentation (INTD)**

2, rue Conté

75003 Paris

Tél. : 01 40 27 25 16

<http://intd.cnam.fr>

**École nationale
supérieure des sciences
de l'information
et des bibliothèques
(ENSSIB)**

17-21, boulevard

du 11 novembre 1918

69100 Villeurbanne

Tél. : 04 72 44 43 43

www.enssib.fr

Édition

La diversité et la transversalité des métiers du secteur de l'édition requièrent à la fois des connaissances spécialisées et générales, que

tend à recouvrir le champ de la formation. Il existe ainsi des brevets de techniciens supérieurs (BTS). Les DUT et les DEUST ainsi que des licences et des masters, option « métiers du livre », permettent également d'accéder à des emplois dans le secteur de l'édition.

À titre d'exemple, l'université de Paris XIII (Villetaneuse) a ouvert, entre autres, un master Politiques éditoriales et un master Commercialisation du livre. De même, l'association Asfored qui forme aux métiers de l'édition, propose deux cursus de formation initiale - du BTS au MS - et un programme de stages de formation continue destinés aux professionnels et aux futurs professionnels. En partenariat avec l'ESCP Europe, l'Asfored délivre un mastère spécialisé (MS) de management de l'édition, formation diplômante de 3^e cycle pour les Bac+5 ; cette formation de haut niveau prépare aux métiers d'éditeur, de responsable d'édition et de chef de produit.

Université de Paris XIII (Villetaneuse)

UFR des sciences de la communication
99, avenue Jean-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse
Tél. : 01 49 40 44 78 / 44 79
www.univ-paris13.fr

Asfored

21, rue Charles Fourier
75013 Paris
Tél. : 01 45 88 39 81
www.asfored.org

Syndicat national de l'édition

115, boulevard Saint-Germain
75006 Paris
Tél. : 01 44 41 40 50
www.sne.fr

Librairie

De même que pour les métiers de l'édition, les DUT et les DEUST ainsi que des licences et les masters, option « métiers du livre », peuvent constituer une solide formation pour les métiers de la librairie. Ainsi, l'université de Mulhouse, qui prépare à la licence professionnelle de librairie et métiers du livre, a développé un enseignement universitaire spécifique pour les métiers de la librairie.

L'Institut national de formation de la librairie (INFL) prépare à un certificat d'employé de librairie, papeterie, presse (CAP) et à un brevet professionnel de libraire (BP). Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat avec les universités d'Aix en Provence, Bordeaux 3, Mulhouse et Paris Ouest Nanterre La Défense (Pôle métiers du livre), l'INFL intervient dans les options librairies dispensées dans ces universités. Il organise aussi des stages de formation continue qui s'adressent aux salariés et aux dirigeants d'entreprises du secteur ainsi qu'aux repreneurs et créateurs de librairies.

Le Centre de formation de commerciaux en librairie forme notamment les vendeurs responsables de rayon produits culturels options livre ou musique-multimédia.

Université de Haute-Alsace (Mulhouse)

Faculté des Lettres et Sciences humaines
10, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse Cedex
Tél. : 03 89 33 63 81
www.flsh.uha.fr

Institut national de formation de la librairie (INFL)

Tour Orion
12-16, rue de Vincennes
93100 Montreuil-sous-Bois
Tél. : 01 41 72 79 79
www.infl.fr

Centre de formation des commerciaux de la librairie

21, rue de Courcelles
51100 Reims
Tél. : 03 26 86 62 48
www.cfcl-formation.fr

Syndicat de la librairie française

Hôtel de Massa
38, rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 Paris
Tél. : 01 53 62 23 10
www.syndicat-librairie.fr

ADRESSES UTILES

Ministère de la culture et de la communication

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 74 16 / 73 35
www.culturecommunication.gouv.fr (rubrique Disciplines et secteurs / Livre et lecture)

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)

17-21, boulevard du 11 novembre 1918
69100 Villeurbanne
Tél. : 04 72 44 43 43
www.enssib.fr

Pôle métiers du livre de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Médiadix
11, avenue Pozzo di Borgo
92210 Saint-Cloud
Tél. : 01 40 97 98 64
<http://mediadix.u-paris10.fr/pole.htm>

Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS)

25, rue Claude Tillier
75012 Paris
Tél. : 01 43 72 25 25
www.adbs.fr

Association des bibliothécaires français (ABF)

31, rue Chabrol
75010 Paris
Tél. : 01 55 33 10 30
www.abf.asso.fr

GESTION ET MEDIATION

Les métiers de la gestion et de la médiation

De profondes évolutions ont marqué le champ culturel ces dernières années. Elles sont dues notamment à l'accroissement et à la diversification des institutions culturelles et de leurs activités et à la complexité croissante des composantes économiques, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre des projets culturels.

Leur gestion nécessite donc des compétences et des savoir-faire nouveaux, inséparables d'une bonne appréhension des enjeux artistiques et du développement culturel. Des métiers, des fonctions sont apparus et l'offre de formation pour ces nouveaux métiers de l'administration, de la gestion et de la médiation culturelles connaît un développement important.

Les formations

Elles sont principalement assurées par les universités. Il existe aujourd'hui de nombreuses filières universitaires de formation à finalité professionnelle dans le domaine artistique et culturel, qui abordent la dimension administrative de la vie culturelle : gestion, communication, expertise, médiation, développement culturel, documentation, édition, marché de l'art...

Ces fonctions professionnelles peuvent s'exercer au sein des structures les plus diverses : orchestres, théâtres, festivals, musées, bibliothèques, médiathèques, établissements d'enseignement artistique, services culturels et associations.

Dans le cadre de la mise en place du schéma européen de l'enseignement supérieur « LMD » (licence-master-doctorat), les formations à la gestion et à la médiation culturelles s'inscrivent dans le cadre des licences générales et des licences professionnelles (conception et mise en œuvre de projets culturels, métiers de la médiation, métiers de l'animation et du développement social et culturel...) et sont également très nombreuses dans le cadre des masters : direction de projets culturels, gestion des entreprises culturelles, développement culturel et tourisme, management culturel en Europe... Il est donc conseillé de s'informer directement auprès de chaque université sur les formations et les diplômes qu'elle propose.

Le ministère de la culture et de la communication (département des études, de la prospective et des statistiques) a conduit une étude en 2008 dont la synthèse peut être consultée à l'adresse suivante :

www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques
(rubrique Publications, collection Culture études : *Les formations à l'administration et à la gestion de la culture*, avril 2008).



PARIS

- École de Chaillot
- ENSA de Paris-Belleville
- ENSA de Paris-La Villette
- ENSA de Paris-Malaquais
- ENSA de Paris-Val-de-Seine
- École nationale supérieure de création industrielle - Les Ateliers
- École nationale supérieure des arts décoratifs
- École nationale supérieure des beaux-arts
- Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris
- Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
- École de danse de l'Opéra national de Paris
- École du Louvre
- Institut national du patrimoine
- La fémis
- Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt

AUBERVILLIERS

- Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis / Île-de-France

BRY-SUR-MARNE

- Ina SUP

CERGY-PONTOISE

- École nationale supérieure d'art

MARNE-LA-VALLÉE

- ENSA

ROSNY-SOUS-BOIS

- École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois

RUEIL-MALMAISON

- Cefedem Île-de-France

SAINT-DENIS

- Académie nationale contemporaine des arts du cirque - Annie Fratellini

VERSAILLES

- ENSA

DOM-TOM

LE PORT

- École des beaux-arts de la Réunion
- Antenne de l'ENSA Montpellier

FORT-DE-FRANCE

- Institut régional d'art visuel

légende

- Architecture
- Arts plastiques
- Musique, danse, théâtre, cirque et spectacles
- Patrimoine, musées
- Cinéma, audiovisuel, multimédia

ENSA École nationale supérieure d'architecture

CEFEDM Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique

CESMD Centre d'études supérieures de musique et danse

AMIENS

- École supérieure d'art et de design

LE HAVRE - ROUEN

- École supérieure d'art et de design

ROUEN

- Cefedem de Normandie
- ENSA

CHERBOURG- OCTEVILLE - CAEN

- École supérieure d'arts et médias

CAEN

- Cefedem de Normandie

RENNES

- ENSA
- École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Bretagne

BREST - QUIMPER - RENNES - LORIENT

- École européenne supérieure d'art de Bretagne

LE MANS

- Institut technologique européen des métiers de la musique

ANGERS

- École du Centre national de danse contemporaine (CNDC)

NANTES

- ENSA
- École supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole
- Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne/Pays de la Loire

TOURS - ANGERS - LE MANS

- École supérieure des beaux-arts

ORLÉANS

- École supérieure d'art et de design

BOURGES

- École nationale supérieure d'art

POITIERS

- Cesmd de Poitou-Charentes

ANGOULÊME - POITIERS

- École européenne supérieure de l'image Angoulême/Poitiers

LIMOGES

- L'Académie. École supérieure professionnelle de théâtre en Limousin
- École nationale supérieure d'art de Limoges / Aubusson

BORDEAUX

- ENSA (architecture et paysage)
- École supérieure de théâtre de Bordeaux Aquitaine
- École d'enseignement supérieur d'art
- Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse de Bordeaux Aquitaine

BIARRITZ

- École supérieure d'art des Rocailles (Bayonne-Anglet-Biarritz)

TOULOUSE

- École d'enseignement supérieur des beaux-arts et du spectacle vivant
- ENSA

PAU - TARBES

- École supérieure d'art des Pyrénées

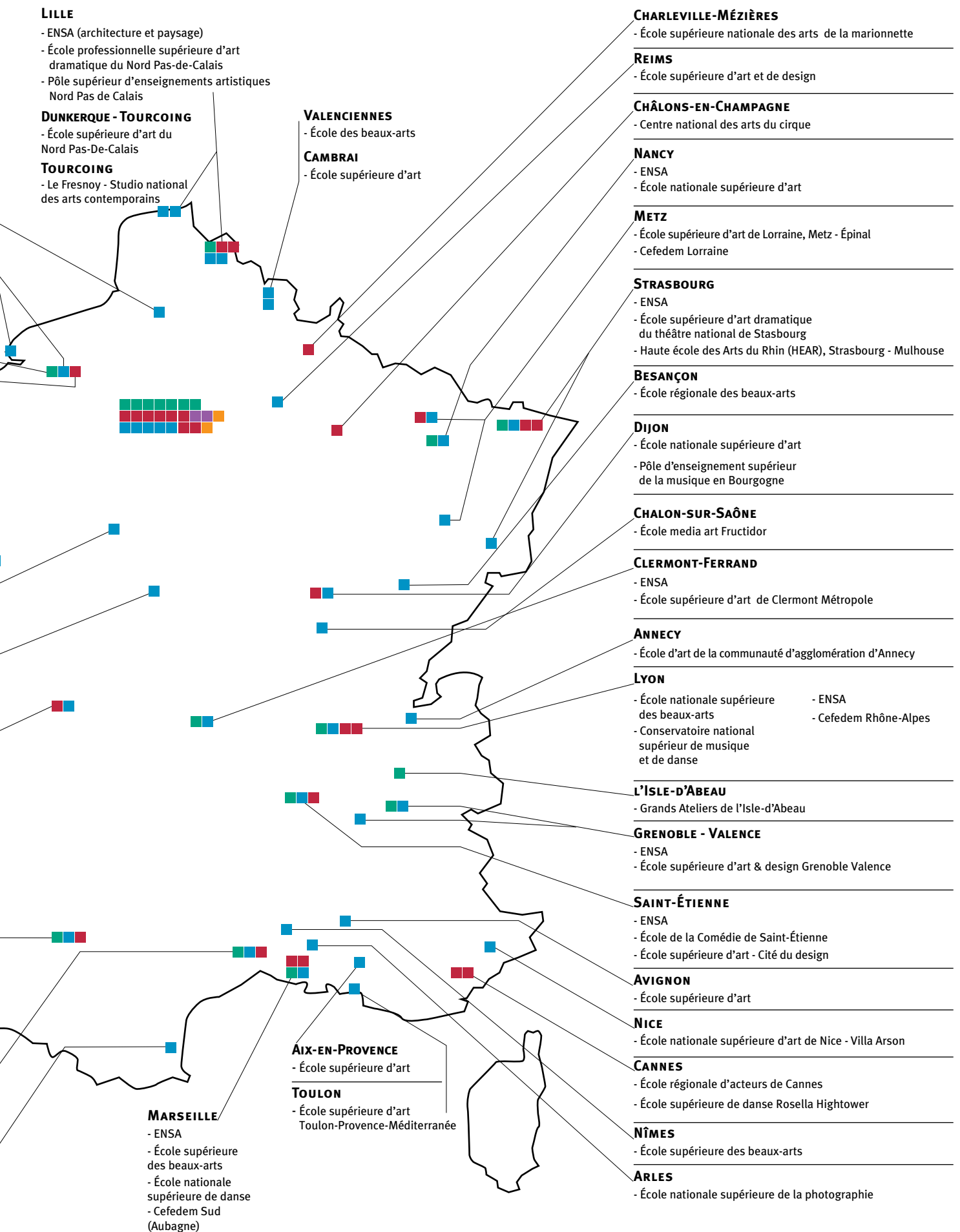
Les écoles de l'enseignement supérieur Culture

MONTPELLIER

- École supérieure d'art dramatique
- École supérieure des beaux-arts de Montpellier-Agglomération
- ENSA

PERPIGNAN

- Haute école d'art



Adresses utiles

Ministère de la culture et de la communication

Secrétariat général

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 80 45
www.culturecommunication.gouv.fr

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

1, rue Descartes
75231 Paris Cedex 05
Tél. : 01 55 55 90 90
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP)

12, mail Barthémely-Thimonnier
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
www.onisep.fr
→ consulter également le site
www.monorientationenligne.fr

Centre d'Information et d'Orientation Mediacom

32, rue de Paradis
75010 Paris
Tél. : 01 44 79 38 80
www.ac-paris.fr/portail/ciomediacom
→ des Conseillers d'Orientation-Psychologues
y assurent la réception du public
de 13h à 17h30 du lundi au vendredi.
→ rechercher l'adresse du CIO
le plus proche de votre domicile

Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)

101, Quai Branly
75740 Paris Cedex 15
Tél. : 01 44 49 12 00
www.cidj.com
→ consulter également le centre régional
d'information jeunesse le plus proche

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

80, rue de Reuilly
CS 41232
75578 Paris Cedex 12
Tél. : 01 55 27 44 00
www.cnfpt.fr



www.culturecommunication.gouv.fr

novembre 2012